MARCHÉS PUBLICS
Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
BURKINA FASO

Quotidien d'information de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers du Burkina

Marchés Publics Quotidien

N° 2256 - Vendredi 23 Février 2018— 200 F CFA

Sommaire

*** Résultats de dépouillements :** . . . . . **P. 3 à 5**

- *Résultats provisoires des ministères, institutions et maîtrises d'ouvrages déléguées* . . . . . P. 3 à 5

*** Avis d'Appels d'offres des ministères et institutions :** . . . . . **P. 6 à 26**

- *Marchés de fournitures et services courants* . . . . . P. 6 à 9
- *Marchés de travaux* . . . . . P. 10 à 13
- *Marchés de prestations intellectuelles* . . . . . P. 14 à 26

La célérité dans la transparence

Revue des Marchés Publics

392 Avenue Ho Chi Minh
01 B.P. 6444 Ouagadougou 01
Tél. 25 32 46 12 - Fax 25 31 20 25
E-mail : infos@dcmp.bf
Site web : www.dgmp.gov.bf

Directeur de publication
Le Ministre Délégué Chargé du Budget

Co-directeur de publication
Le Directeur Général du Contrôle
des Marchés Publics et
des Engagements Financiers
Abraham KY, Ph.D

Directeur de la rédaction
Abdoulaye OUATTARA
E-mail : fogoda2000@yahoo.fr

Conception graphique
et mise en page
Xavier TAPSOBA
W. Martial GOUBA
Aminata NAPON/NEBIE
Salamata OUEDRAOGO/COMPAORE
Bintou ILBOUDO
Frédéric Modeste Somwaoga OUEDRAOGO
François d'Assise BALIMA
Zoenabo SAWADOGO

Impression
imprimerie NIDAP
01 B.P. 1347 Ouagadougou 01
Tél. : +226 25 43 05 66
: +226 25 43 03 88
Email : nidapbobo@gmail.com

Abonnement / Distribution
SODIPRESSE
09 B.P 11315 Ouagadougou 09
Tél./fax. : +226 25 36 03 80

ISSN 0796 - 5923

LES POINTS DE VENTE DE LA REVUE DES MARCHES PUBLICS

OUAGADOUGOU	
SODIPRESSE	: 50 36 03 80
Kiosque (entré coté Est du MEF)	
Alimentation la Shopette	: 50 36 29 09
Diacfa Librairie	: 50 30 65 49/50 30 63 54
Ouaga contact et service	: 50 31 05 47
Prix choc cite en III (alimentation)	: 50 31 75 56 /70 26 13 19
Ezama paspanga	: 50 30 87 29
Alimentation la Surface	: 50 36 36 51
Petrofa cissin	: 76 81 28 25
Sonacof Dassasgho	: 50 36 40 65
Alimentation la ménagère	: 50 43 08 64
Librairie Hôtel Indépendance	: 50 30 60 60/63
Aniza shopping centrer	: 50 39 86 68
Petrofa Mogho Naaba (station)	: 50 45 00 22/70 23 08 99
Dispresse (librairie)	
T F A boutique (alimentation tampui)	
Ezama (tampui alimentation)	
Total pont Kadioko (station)	
Latifa (alimentation Ouaga 2000)	
Bon Samaritin(alimentation Ouaga 2000)	
Night Market (pate doie alimentation)	
Petrofa Paglayiri (station)	
Super Ramon III (alimentation)	
BOBO DIOULASSO	
Shell Station Route Boulevard	: 70 11 46 86
Shell Station Route Banfora	: 70 26 04 22
Shell Route de Ouagadougou	: 70 10 86 10
Kiosque la maison des Journaux Place Téfo Amor	: 76 60 57 91
Shell Bindougousso	: 70 11 48 58
Kiosque Trésor Public	: 71 13 33 16/76 22 63 50
KOUDOUGOU	
Coram	: 50 44 11 48
OUAHIGOUYA	
Mini Prix	: 40 55 01 54 / 70 25 51 68
BANFORA	
ETS SHALIMAR	: 70 28 47 31/20 91 05 95
DEDOUGOU	
EAMAF (non loin de la pharmacie BANKUY Dédougou)	: 78 78 65 08/20 52 11 28
FADA N'GOURMA	
SOWDAF (Route de Pama, face du bureau des Douanes)	: 70 40 79 02 / 78 71 02 79
KAYA	
SOCOSAF	: 70 26 11 22
TENKODOGO	
CIKA ..	: 40 71 03 17
TOUGAN	
ETS ZINA IBRAHIM et frere	: 70 73 78 57/20 53 42 50
DORI	
AZIZ TELECOM (en face du bureau des Douanes)	: 40 46 06 06 / 70 28 95 26

Vous voulez être distributeur ou dépositaire de la Revue des Marchés Publics dans votre localité : contactez SODIPRESSE au
09 B.P 11315 Ouagadougou 09
Tél./fax. : +226 25 36 03 80

Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

http://www.dgmp.gov.bf

RESULTATS PROVISOIRES DES MINISTERES, INSTITUTIONS ET MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES

UNIVERSITE OUAGA I Pr JOSEPH KI-ZERBO

Appel d'offres ouvert accéléré n°2018-019/MESRSI/UO1-JKZ/P/PRM suivant autorisation n°000028/MESRSI/SG/UO1-JKZ du 09/01/2018 relatif à l'acquisition de fournitures de bureau au profit de la Librairie Universitaire, Financement : Budget de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO, Gestion 2018 ; **Publication** : quotidien N°2227 du 15/01/2018, **Date de dépouillement** : 29/01/2018 ;
Date de délibération : 9/02/2018 ; **Nombre de plis** : 12

Lot 1 : Acquisition de fournitures de bureau au profit de la Librairie Universitaire.

Soumissionnaires	Montants lus en FCFA HTVA	Montants corrigé en FCFA HTVA	Montants lus en FCFA TTC	Montants corrigé en FCFA TTC	Observations
LE GEANT SARL	Mini : 36 292 120 Maxi : 56 759 896	Mini : 36 292 120 Maxi : 56 759 896	Mini : 42 824 702 Maxi. 66 976 677	Mini : 42 824 702 Maxi : 66 976 677	**Conforme**
ENTREPRISE C.C.B.S.C	Mini : 27 662 550 Maxi : 45 662 250	Mini : 27 662 550 Maxi : 45 662 250	Mini : 32 641 809 Maxi : 53 881 455	Mini : 32 641 809 Maxi : 53 881 455	- délai d'engagement 21 jours au lieu de 90 jours demandé dans le DAO. -absence de marchés similaires. **Non Conforme**
ETABLISSEMENT DIARRA KARIM ET FILS	Mini : 35 274 600 Maxi : 54 499 450	Mini : 35 274 600 Maxi : 54 499 450	-	-	**Conforme**
GROUPEMENT SOLEICO SARL/PCB	Mini : 42 107 887 Maxi : 66 351 927	Mini : 42 107 887 Maxi : 66 351 927	Mini : 49 687 307 Maxi : 78 295 274	Mini : 49 687 307 Maxi : 78 295 274	**Conforme**
OMEGA DISTRIBUTION	Mini : 43 449 550 Maxi : 67 615 850	Mini : 43 449 550 Maxi : 67 615 850	Mini : 51 237 610 Maxi : 79 735 583	Mini : 51 237 610 Maxi : 79 735 583	**Conforme**
GEPRES	Mini : 30 211 875 Maxi : 47 657 375	Mini : 29 299 375 Maxi : 46 219 875	Mini : 35 628 593 Maxi : 56 202 403	Mini : 34 573 263 Maxi : 54 539 453	-Erreur de calcul sur les items 21, 22, 23 et 24 qui ont été facturés avec la TVA alors qu'ils sont exonérés. -Diminution de quantités soit de 41 minimum et de 51 maximum à l'item 30 puis de 25 minimum et de 50 maximum à l'item 42 correspondant à variation de -3,02%. **Conforme**
I.J.W.K.S	Mini : 28 793 840 Maxi : 45 863 915	Mini : 28 793 840 Maxi : 45 863 915	Mini : 33 976 731 Maxi : 54 119 420	Mini : 33 976 731 Maxi : 54 119 420	-Absence de caractéristiques techniques proposées comme demandé -un marché similaire non conforme : marché de matériel informatique au lieu de marché de fournitures de bureau. **Non conforme**
ERK	Mini : 34 444 000 Maxi : 54 331 300	Mini : 34 444 000 Maxi : 54 331 300	Mini : 40 633 840 Maxi : 64 096 534	Mini : 40 633 840 Maxi : 64 096 534	**Conforme**
BATIMEX	Mini : 50 790 500 Maxi : 77 944 600	Mini : 50 790 500 Maxi : 77 944 600	Mini : 59 932 790 Maxi : 91 974 628	Mini : 59 932 790 Maxi : 91 974 628	**Conforme**
EGM	Mini : 39 638 160 Maxi : 62 385 455	Mini : 39 638 160 Maxi : 62 385 455	Mini : 46 773 028 Maxi : 73 614 836	Mini : 46 773 028 Maxi : 73 614 836	**Conforme**
PLANETE SERVICES	Mini : 46 914 250 Maxi : 74 018 000	Mini : 46 914 250 Maxi : 74 018 000	Mini : 55 328 125 Maxi : 87 293 540	Mini : 55 328 125 Maxi : 87 293 540	**Conforme**
A.T.I	Mini : 33 937 775 Maxi : 53 741 200	Mini : 33 937 775 Maxi : 53 741 200	Mini : 40 025 578 Maxi : 63 381 856	Mini : 40 025 578 Maxi : 63 381 856	**Conforme**
ATTRIBUTAIRE		**GEPRES** pour l'acquisition de fournitures de bureau au profit de la Librairie Universitaire pour un montant minimum **de trente-quatre millions cinq cent soixante-treize mille deux cent soixante-trois** (**34 573 263**) **FCFA TTC** et un montant **maximum de cinquante-quatre millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent cinquante-trois (54 539 453) FCFA TTC** après une diminution de quantités soit de 41minimum et de 51 maximum à l'item 30 puis de 25 minimum et de 50 maximum à l'item 42 correspondant à variation de -3,02% avec un délai d'exécution de vingt un (21) jours.			

Lot 2 : Acquisition de fournitures de bureau au profit des UFR, des instituts et des directions centrales.			
Soumissionnaires	**Montants lus en FCFA TTC**	**Montants corrigé en FCFA TTC**	**Observations**
LE GEANT SARL	Mini : 29 119 445 Maxi : 47 692 683	Mini : 29 119 445 Maxi : 47 692 683	**Conforme**
GROUPEMENT SOLEICO SARL/PCB	Mini : 33 905 399 Maxi : 53 248 338	Mini : 33 905 399 Maxi : 53 248 338	**Conforme**
OMEGA DISTRIBUTION	Mini : 35 537 960 Maxi : 57 501 837	Mini : 35 537 960 Maxi : 57 501 837	**Conforme**
GEPRES	Mini : 24 155 275 Maxi : 39 292 790	Mini : 24 166 615 Maxi : 39 311 690	-Erreur de calcul sur les items 21, 22, 23 et 24 qui ont été facturés avec la TVA alors qu'ils sont exonérés. **Conforme**
I.J.W.K.S	Mini : 32 266 602 Maxi : 46 297 716	Mini : 32 266 602 Maxi : 46 297 716	-Absence de ***caractéristiques techniques proposées*** comme demandé -un marché similaire non conforme ***: marché de matériel informatique*** au lieu de ***marché de fournitures de bureau***. **Non conforme**
ERK	Mini : 28 019 964 Maxi : 46 155 277	Mini : 28 019 964 Maxi : 46 155 277	**Conforme**
BATIMEX	Mini : 42 144 849 Maxi : 66 736 611	Mini : 42 144 849 Maxi : 66 736 611	**Conforme**
PLANETE SERVICES	Mini : 37 746 970 Maxi : 61 713 610	Mini : 37 746 970 Maxi : 61 713 610	**Conforme**
A.T.I	Mini : 27 488 080 Maxi : 45 566 978	Mini : 27 488 080 Maxi : 45 566 978	**Conforme**
ATTRIBUTAIRE	**GEPRES** pour un montant minimum de **vingt-quatre millions cent soixante-six mille six cent quinze (24 166 615) Francs CFA TTC** et un montant maximum de **trente-neuf millions trois cent onze mille six cent quatre-vingt-dix (39 311 690) Francs CFA TTC** avec un délai de livraison de **vingt et un (21)** jours par commande.		

MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Demande de prix N°2018-001/DPX/15 du 30/01/2018 pour la réfection d'un bâtiment administratif et l'aménagement de l'aire de la foire au profit de la Direction Générale de la semaine Nationale de la Culture. **Dépouillement du** 19/02/2018. **Nombre de plis reçus** : 08
Financement : Budget de la SNC 2018, compte trésor. Publication de l'avis : quotidien des marchés publics N°2245 du 08/02/ 2018.

Lot 1 : Réfection du bâtiment administratif.

Rang	Soumissionnaires	Montant HTVA lu en F CFA	Montant HTVA Corrigé en F CFA	Montant TTC corrigé en F CFA	Observations
1er	**NYI MULTI-SERVICES**	2 536 590	2 536 590	2 993 176	**Conforme**
2ème	**WISEC**	3 480 000	3 480 000	4 106 400	**Conforme**
3ème	**C.M.C SARL**	4 462 500	4 462 500	5 265 750	**Conforme**
4ème	**L'ORAGE**	5 000 000	5 000 000	5 900 000	**Conforme**
5ème	**ETYSOF**	5 708 500	5 708 500	6 736 030	**Conforme**
6ème	**SO.HY.GEC**	6 847 500	**7 847 500**	9 260 050	**Conforme :** erreur de calcul à l'item 1.1 (560 x 3 500 F = 1 960 000 F au lieu de 960 000 F)d'où une variation du montant de l'offre financière de 14,60%.
7ème	**EDA SARL**	10 663 500	12 582 930	12 582 930	**Conforme**
	GLOBAL BTP	4 145 000	4 145 000	4 891 100	**Non Conforme :** n'a pas fourni la liste nominative des quatre (04) ouvriers demandée A35 du DAO.

Attributaire : **NYI MULTI-SERVICES** pour un montant TTC de deux **millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-seize** (**2 993 176**) **francs CFA**, avec un délai d'exécution de **trente (30) jours.**

Lot 2 : Aménagement de l'aire de la foire.

Rang	Soumissionnaires	Montant HTVA LU En F CFA	Montant HTVA corrigé en F CFA	Montant TTC corrigé en F CFA	Observations
1er	**CMC SARL**	4 131 800	**4 623 420**	**5 455 636**	**Conforme** : Erreur de quantité à l'item II. 2.3 (755 au lieu de 55 proposé) d'où une variation à la hausse du montant de l'offre financière de 12%
2ème	**ETYSOF**	5 313 995	5 313 995	**6 270 514**	**Conforme**
3ème	**NYI MULTI-SERVICES**	7 594 350	7 594 350	**8 961 333**	**Conforme**
4ème	**WISEC**	10 903 920	10 903 920	**12 866 626**	**Conforme**

Attributaire : **CMC SARL** pour un montant TTC de **cinq millions quatre cent cinquante-cinq mille six cent trente-six** (**5 455 636**) **francs CFA**, avec un délai d'exécution de **trente (30) jours.**

Demande de prix N°2018-002/DPX/15 du 30/01/2018 pour la confection et le montage de stands au profit de la Semaine Nationale de la Culture. **Dépouillement du** 19/02/2018 ; **Nombre de plis reçus** : 02 ; **Financement :** Budget de la SNC 2018, compte trésor.
Publication de l'avis : quotidien des marchés publics N°2245 du 08/02/ 2018. **Lot unique**

Rang	Soumissionnaires	Montant HTVA LU en F CFA	Montant HTVA Corrigé en F CFA	Montant TTC corrigé en F CFA	Observations
1er	**NYI MULTI-SERVICES**	Min : 5 344 000 Max : 8 444 000	Min : 5 344 000 Max : 8 444 000	Min : 6 305 920 Max : 9 963 920	**Conforme**
2ème	**C.M.C SARL**	Min : 6 562 500 Max : 10 067 500	Min : 6 562 500 Max : 10 067 500	Min : 7 743 750 Max : 11 879 650	**Conforme**

Attributaire : **NYI MULTI-SERVICES** pour un montant TTC minimum de **six millions trois cent cinq mille neuf cent vingt** (**6 305 920**) **francs CFA**, et un montant maximum TTC de **neuf millions neuf cent soixante-trois mille neuf cent vingt (9 963 920) francs CFA** avec un délai d'exécution de **trente (30) jours.**

Résultats provisoires

MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°2017-031/MRAH/SG/DMP DU 14 DÉCEMBRE 2017 POUR LA CONSTITUTION D'UNE LISTE RESTREINTE EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE D'OUVRAGE PUBLIC DÉLÉGUÉ (MOD) POUR LA RÉALISATION ET LA RÉHABILITATION DE DIVERSES INFRASTRUCTURES AU PROFIT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES (DGRH) DU MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES. **Financement : Budget de l'Etat gestion 2018 . Publication Quotidien des marchés publics N°2220 du jeudi 04 janvier 2018.** Date d'ouverture : mardi 16 janvier 2018. Nombre de plis reçus : six (06) plis
Lettre de convocation de la CAM : n°2018-009/MRAH/SG/DMP du 10 janvier 2018. Date de délibération : mercredi 24 janvier 2018

Consultants	Documents constitutifs de l'offre	Nombre de références similaires justifiées	Rang	Observations
BUREAU INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMNT (BID)	**agrément technique TH2 non fourni**	**--------**	**Non classé**	**Non conforme :** agrément technique TH2 non fourni
AGENCE FASO BAARA SA	**Conformes**	**18**	**3e**	**Retenu**
AGENCE HABITAT ET DEVELOPPEMENT	**Conformes**	**23**	**2e**	**Retenu**
GROUPEMENT C2i SA/TDI	**Conformes**	**17**	**4e**	**Retenu**
FOCUS SAHEL DEVELOPPEMENT	**Conformes**	**05**	**5e**	**Retenu**
BOUTIQUE DE DEVELOPPEMENT-SARL	**Conformes**	**53**	**1er**	**Retenu**

SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDRAUCARBURES

APPEL D'OFFREN°2017-008/MCIA/SONABHY POUR L'ACQUISITION D'EMULSEUR AU PROFIT DU DEPOT DE LA SONABHY A BINGO ET BOBO -DIOULASSO. Publication : revue des marchés publics n°2189 du Mercredi 22/11/2017, date de dépouillement : 15/12/2017

Soumissionnaires	Montant lu en F CFA		Montant corrigé en F CFA		Ecarts	Observations
	HT	TTC	HT	TTC		
Lot 1 : Acquisition d'émulseur au profit de la SONABHY à Bingo						
COBUTAM	64 740 000	76 393 200	64 740 000	76 393 200	0	Non conforme : N'a pas fourni de projets similaires
PETRO C2G	35 690 000 HTHD		35 690 000 HTHD		0	Non conforme : N'a pas fourni de projets similaires.
ADAM'S	54 380 000	64 168 400	54 380 000	64 168 400	0	Non conforme : n'a pas fourni de chiffres d'affaires pour le lot 01; n'a pas fourni de projets similaires ni les pièces manquantes avant la délibération.
GESER	58 826 000	69 414 680	58 826 000	69 414 680	0	Non conforme : n'a pas fourni l'ASF avant la délibération
TECHNIFEU	50 000 000	59 000 000	50 000 000	59 000 000	0	Non conforme : N'a pas fourni de projets similaires
GROUPEMENT FAMAZA BRCOM	42 000 000	49 560 000	42 000 000	49 560 000	0	Conforme
BELKOM INDUSTRIE	55 040 000	64 947 200	55 040 000	64 947 200	0	Non conforme : n'a pas fourni l'ASF avant la délibération, pas de projets similaires
ATTRIBUTAIRE	**GROUPEMENT FAMAZA-BRCOM pour un montant de quarante-neuf millions cinq cent soixante mille (49 560 000) francs CFA TTC**					**Délai d'exécution : 04 mois**
Lot 2 : Acquisition d'émulseur au profit de la SONABHY à Bobo-Dioulasso						
COBUTAM	38 844 000	45 835 920	38 844 000	45 835 920	0	Non conforme : N'a pas fourni de projets similaires
PETRO C2G	21 319 600 HT HD		21 319 600 HT HD		0	Non conforme : N'a pas fourni de projets similaires.
ADAM'S	32 628 000	38 501 040	32 628 000	38 501 040	0	Non conforme : n'a pas fourni de chiffres d'affaires pour le lot 02; n'a pas fourni de projets similaires ni les pièces manquantes avant la délibération.
GESER	35 295 600	41 648 808	35 295 600	41 648 808	0	Non conforme : n'a pas fourni l'ASF avant la délibération
TECHNIFEU	30 000 000	35 400 000	30 000 000	35 400 000	0	Non conforme : N'a pas fourni de projets similaires
GROUPEMENT FAMAZA BRCOM	25 200 000	29 736 000	25 200 000	29 736 000	0	Conforme
BELKOM INDUSTRIE	33 024 000	38 968 320	33 024 000	38 968 320	0	Non conforme : n'a pas fourni l'ASF avant la délibération, pas de projets similaires, pas de ligne de crédit pour le lot 02
ATTRIBUTAIRE	**GROUPEMENT FAMAZA-BRCOM pour un montant de vingt-neuf millions sept cent trente-six mille (29 736 000) francs CFA TTC. Délai d'exécution : 04 mois**					

DEMANDE DE PRIX A ORDRE DE COMMANDE N°2017-033/MCIA/SONABHY POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE AU PROFIT DE LA SONABHY A BOBO/PENI. LOT UNIQUE
Publication: revue des marchés publics n°2199 du Mercredi 06/12/2017 . date de dépouillement : 15/12/2017

Soumissionnaires	Montant lu en F CFA		Montant corrigé en F CFA		Ecarts	Observations
	HT	TTC	HT	TTC		
PYRAMIDE SECURITE	4 025 780	4 750 420	4 025 780	4 750 420	0	Non conforme: les attestations de formation en sécurité du coordonnateur et des deux (02) contrôleurs ne sont pas signées
CDPG	2 315 000	2 731 700	2 315 000	2 731 700	0	Non conforme: aucune attestation de travail n'a été fournie
ASPG	2 268 000	2 676 240	2 268 000	2 676 240	0	Conforme
BSP	3 190 000	3 764 200	3 190 000	3 764 200	0	Conforme
M'ZAKA SECURITE	3 718 752	4 388 127	3 718 752	4 388 127	0	Conforme
ATTRIBUTAIRE	**ASPG pour un montant de deux millions six cent soixante seize mille deux cent quarante (2 676 240) francs CFA TTC par mois soit trente deux millions cent quatorze mille huit cent quatre vingt (32 114 880) francs CFA TTC par an. Délai d'exécution : 12 mois**					

Marchés Publics

APPELS D'OFFRES

DES MINISTERES ET INSTITUTIONS
MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES

* **Marchés de Fournitures et Services courants** **P. 6 à 9**
* **Marchés de Travaux** **P. 10 à 13**
* **Marchés de Prestations Intellectuelles** **P. 14 à 26**

DG-C.M.E.F.

Fournitures et Services courants

INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES DE PROTECTION CIVILE

Acquisition de mobiliers au profit de l'ISEPC.

Avis de demande de prix
N°2018- 030 /MATD/SG/ISEPC-DG/PRM

Le président de la commission d'attribution des marchés publics de l'Institut Supérieur d'Etude de Protection Civile lance une demande de prix pour l'acquisition de mobiliers.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Les acquisitions faisant l'objet de la présente demande de prix seront exécutées en trois (03) lots comme suit:
• **Lot 1 :** Acquisition de mobiliers de bureau au profit de l'ISEPC.
• **Lot 2 :** Acquisition de mobiliers pour salle de cour au profit de l'ISEPC.
• Lot 3 : Acquisition de mobiliers pour mess au profit de l'ISEPC.

Le délai d'exécution par lot ne devrait pas excéder : soixante (60) jours;

Le dossier de demande de prix peut être obtenu au secrétariat de l'Institut Supérieur d'Etude de Protection Civile où il peut être consulté gratuitement ou être retiré moyennant le paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de : vingt mille (20 000) francs CFA auprès de l'Agence Comptable.

Les offres présentées en un original et deux copies, sous pli fermé, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de : Deux Cent Mille (200 000) FCFA par lot devront parvenir ou être remises à l'adresse suivante : secrétariat de l'Institut Supérieur d'Etude de Protection Civile, sise à gounghin ex SIBAM Avenue Boulmiougou, 6ème arrondissement, secteur 26 Ouagadougou – Burkina Faso Tel : (00226) 50-43-60-16/70-45-35-70, avant le **lundi 05 mars 2018 à 09 heures 00**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de soixante (60) jours, à compter de la date de remise des offres.

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Lieutenant-colonel K. Abel ZONGO
Chevalier de l'Ordre National

INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES DE PROTECTION CIVILE

Acquisition, installation et mise en service d'un groupe électrogène au profit de l'ISEPC.

Avis de demande de prix
N°2018- 033 /MATD/SG/ISEPC-DG/PRM

Le président de la commission d'attribution des marchés publics de l'Institut Supérieur d'Etude de Protection Civile lance une demande de prix pour l'acquisition, installation et mise en service d'un groupe électrogène au profit de l'ISEPC.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

L'acquisition faisant l'objet de la présente demande de prix sera exécutée en lot unique: Acquisition, installation et mise en service d'un groupe électrogène au profit de l'ISEPC.

Le délai d'exécution du lot unique ne devrait pas excéder : soixante (60) jours;

Le dossier de demande de prix peut être obtenu au bureau de la Personne Responsable des Marchés de l'Institut Supérieur d'Etude de Protection Civile où il peut être consulté gratuitement ou être retiré moyennant le paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de : vingt mille (20 000) francs CFA auprès de l'Agence Comptable.

Les offres présentées en un original et deux copies, sous pli fermé, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de : Sept Cent Mille (700 000) FCFA. devront parvenir ou être remises à l'adresse suivante : au bureau de la Personne Responsable des Marchés de l'Institut Supérieur d'Etude de Protection Civile, sise à gounghin ex SIBAM Avenue Boulmiougou, 6ème arrondissement, secteur 26 Ouagadougou – Burkina Faso Tel : (00226) 50-43-60-16/70-45-35-70, avant **le lundi 05 mars 2018 à 09 heures 00**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de soixante (60) jours, à compter de la date de remise des offres.

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Lieutenant-colonel K. Abel ZONGO
Chevalier de l'Ordre National

RADIODIFFUSION TELEVISION DU BURKINA

C O M M U N I Q U E

La personne responsable des marchés de la Radiodiffusion -Télévision du Burkina informe les candidats des à la Demande de Prix NO 2018-002/MC-RP/SG/ DG-RTB/PRM du 08/02/2018 relative l'acquisition de consommables informatiques au profit de la RTB , publié dans le quotidien N°2252 du 19/02/2018 , des modifications et précisions ci-après.

En effet l'exigibilité de l'agrément technique dans le domaine informatique est de fait conformément à l'article 1 de l'arrêté N°2017-042/MDNP/MINEFID du 11/09/2017 modifiant l'arrêté N°2016-040/MDNP/MINEFID du 10/11/2016 portant fixation des conditions d'octroi de renouvellement et de retrait de l'agrément technique en matière informatique.

Par conséquent, l'agrément technique constitue un document obligatoire que doit produire tout candidat à la présente demande de prix.

Soaré DIALLO

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE BLAISE COMPAORE

Fourniture d'autres consommables (fils de suture)

Avis de demande de prix
N°2018/05/MS/SG/CHU-BC
date : 06/02/2018
Financement : BUDGET – CHU-BC-Gestion 2018

1. Dans le cadre de l'exécution du budget du CHU-BC Gestion 2018, le président de la Commission d'Attribution des Marchés du CHU-BC lance une demande de prix pour la fourniture d'autres consommables (fils de suture) au profit du Centre Hospitalier Universitaire - Blaise COMPAORE.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, être en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.
Les acquisitions se décomposent en un (01) lot unique :
Lot unique : Fourniture d'autres consommables (fils de suture)
Les soumissionnaires ont la possibilité de soumissionner pour le lot.

3. Le délai de livraison ne devrait pas excéder : quarante-cinq (45) jours

4. Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de la Personne Responsable des Marchés du Centre Hospitalier Universitaire - Blaise COMPAORE.

5. Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au bureau de la Personne Responsable des Marchés du Centre Hospitalier Universitaire - Blaise COMPAORE. 11BP 104 Ouaga CMS 11, tél : 25 49 09 00 Poste 1138, moyennant paiement d'un montant non remboursable de : vingt mille (20.000) F CFA par le lot. Ces dossiers sont payables à la caisse sis dans l'enceinte du CHU-BC.

6. Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de trois cent mille (300.000) F.CFA par lot devront parvenir ou être remises au bureau de la Personne Responsable des Marchés du Centre Hospitalier Universitaire - Blaise COMPAORE. 11BP 104 Ouaga CMS 11 tél : 25 49 09 00 Poste 1138, avant **le lundi 05 mars 2018 à 09 heures 00 TU**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister dans la salle de réunion située au R+1 du bâtiment de l'administration du CHU-BC

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de remise des offres.

Le Président de la Commission d'attribution des marchés

SAWADOGO Ouammedo

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Fourniture de produits chimiques à l'ONEA en 2018 -2019 (marché à ordre de commande)

Avis d'appel d'offres ouvert
N°005/2018/ONEA/DG/SG/DM
Financement : Budget ONEA 2018

1 . Le Directeur Général de l'ONEA lance un appel d'offres pour la fourniture de produits chimiques pour l'exercice 2018 - 2019.

2. Les quantités des produits à fournir sont indiquées dans le cadre du devis estimatif (pièce 9 du dossier d'appel d'offres).

3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, être en règle vis-à-vis de l'Autorité contractante de leur pays d'établissement ou de base fixe.
Les acquisitions se décomposent en six (06) lots répartis comme suit:
- Lot 1 : Fourniture de chaux éteinte alimentaire;
- Lot 2 : Fourniture de chaux éteinte alimentaire;
- Lot 3 : Fourniture de carbonate de calcium granulé;
- Lot 4 : Fourniture de carbonate de calcium granulé;
- Lot 5 : Fourniture de charbon actif en poudre (CAP) ;
Lot 6 : Fourniture de charbon actif en poudre (CAP).

Les soumissionnaires ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Cependant, compte tenu du caractère sensible et stratégique des produits chimiques dans l'activité de l'ONEA deux lots de même nature ne pourront être attribués à un même soumissionnaire ni à deux entreprises différentes mais appartenant à un même patron et/ou avant les mêmes actionnaires.

Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

4. Le délai de livraison ne devrait pas excéder soixante (60) jours pour le premier ordre de commande et quarante cinq (45) jours pour chacun des ordres de commande suivants.

5. Les personnes éligibles intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres dans les bureaux de la Direction Financière au siège de l'ONEA, 220 Avenue de l'ONEA, Tél : 25 43 19 00 à 08.

6. Toute personne éligible intéressée par le présent appel d'offres, doit retirer un jeu complet du dossier d'appel d'offres à la caisse de la Direction financière, moyennant paiement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) Francs CFA par lot.

7. Les offres présentées en un original et deux (02) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de : - Lot 1 : Fourniture de chaux éteinte alimentaire: huit cent cinquante mille (850 000) F CFA ; - Lot 2: Fourniture de chaux éteinte alimentaire: huit cent cinquante mille (850 000) F CFA ; - Lot 3: Fourniture de carbonate de calcium: cinq cent mille (500 000) F CFA ; - Lot 4: Fourniture de carbonate de calcium: cinq cent mille (500 000) F CFA ; - Lot 5: Fourniture de charbon actif en poudre (CAP): huit millions (8 000 000) F CFA ; - Lot 6: Fourniture de charbon actif en poudre (CAP): huit millions (8 000 000) F CFA devront parvenir ou être remises au siège de l'ONEA, Secrétariat courrier de la Direction Générale de l'ONEA, 220 Avenue de l'ONEA, secteur 12 (Pissy), Tél: 25431900 à 08, au plus tard **le lundi 26 mars 2018 à 09 heures 00.** L'ouverture des plis sera faite immédiatement le même jour. en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne pourra pas être tenue pour responsable de la non réception de l'offre expédiée par le candidat.

L'ONEA exige que les offres comportent une table des matières, soient paginés et reliés (spiral ou classeur).

8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

Le Directeur Général

Arba Jules OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre National

CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)

Entretien et réparation des climatiseurs, de l'électricité, des sanitaires et autres installations du bâtiement au profit du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)

Avis de demande de prix
n°2018-04/MS/SG/CNTS/DG/DMP du 19/02/2018
Financement : Budget CNTS, Exercice 2018

Le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) lance une demande de prix pour l'entretien et la réparation des climatiseurs, de l'électricité, des sanitaires et autres installation du bâtiement.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, être en règle vis-à-vis de l'Autorité contractante de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Les acquisitions se décomposent en trois (03) lots répartis comme suit :

- lot 1 : Entretien et réparation des climatiseurs, de l'électricité, des sanitaires et autres installations du bâtiment au profit du CNTS siège et des Dépôts Préleveurs Distributeurs de Produits Sanguins (DPD/PS) de Ouahigouya et Kaya;
- lot 2 : Entretien et réparation des climatiseurs, de l'électricité, des sanitaires et autres installations du bâtiment au profit du Centre Régional de Transfusion Sanguine de Bobo-dioulasso (CRTS-BDSSO) et de l'Antenne sise au CHU-SANOU SOURO ;
- lot 3 : Entretien et réparation des climatiseurs, de l'électricité, des sanitaires et autres installations du bâtiment au profit du Centre Régional de Transfusion Sanguine de Koudougou (CRTS-KDG).

Les soumissionnaires ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots mais ne seront pas attributaires de plus de deux (02) lots maximum.

Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot

Le délai de livraison ou d'exécution ne devrait pas excéder : année budgetaire 2018.

Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande prix au sécretariat de la Direction des marchés publics du CNTS.

Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix auprès du sécretariat de la DMP moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille (20 000) F CFA par lot auprès de l'Agent Comptable du CNTS.

Une visite de site sanctionnée par une attestation est prévue pour tous les lots :

-lot 1 : CNTS Siège à Ouagadougou
du 27 février 2018 au 28 février 2018 à 9h;

-lot 2 : CRTS de Bobo-Dioulasso
du 27 février 2018 au 28 février 2018 à 9h;

-lot 3 : CRTS de Koudougou du
27 février 2018 au 28 février 2018 à 9h.

Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de deux cent mille (200 000) FCFA par lot devront parvenir ou être remises au secretariat de la Direction des marchés publics du CNTS, avant le **lundi 05 mars 2018 à 09 heures 00** TU.

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, le Directeur des marchés publics ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de soixante (60) jours, à compter de la date de remise des offres.

Le Président de la Commission d'attribution des marchés

Aboubacar TRAORE

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES

Travaux d'aménagement d'environ 1000 km de pistes rurales dans onze (11) régions du Burkina Faso

Avis d'Appel d'offres ouvert
N° 0152/MI/SG/DMP/SMT-PI du 21 février 2018
Financement : Budget de l'Etat Gestion 2018

1. Le Directeur des Marchés Publics, Président de la Commission d'Attribution des Marchés du Ministère des Infrastructures lance un avis d'appel d'offres accéléré pour les Travaux d'aménagement d'environ 1000 km de pistes rurales dans onze (11) régions du Burkina Faso.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements des dites personnes agréés, ayant un Agrément Technique en cours de validité pour la catégorie T3 ou T4 du Ministère des Infrastructures suivant Arrêté n°004/MITH/CAB du 17 janvier 2005, pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration. Les entreprises étrangères devront fournir une attestation d'inscription au Registre de Commerce de leur pays et un certificat de non faillite ou d'existence daté de moins de trois (03) mois délivré par une Autorité compétente.

Les travaux se décomposent en quarante-trois (43) lots répartis comme suit :

LOT 1 : Région du Centre /Province du Kadiogo
– Lot 1.1 : Piste Péélé-Wapassi (barrage) (10,10km)
– Lot 1.2: Piste Zeguedssé-Kogonoonguin-Gobi (6,89km)
Total lot 1: 16, 99 km

LOT 2 : Région du Plateau-Central /Province de l'Oubritenga
– Lot 2.1: Piste Oubriyaoghin-Goué (5,43km)
– Lot 2.2: Piste Emb RN3 (Barkoundba)-Zakin- Dayagretenga (10,63 km) et bretelle CSPS
Total lot2 : 16,06 km

LOT 3 : Région du Plateau - Central /Province du Kourwéogo
– Piste Laye-Boulala-Sapéo (8,19km)
Total lot 3 : 08,19 km

LOT 4 : Région du Plateau-Central /Province du Ganzourgou
– Piste Mogtédo-Talenbika-Yougoulmandé (Emb piste Zémpasgo Kabouda) (20,08km)
Total lot 4 : 20,08 km

LOT 5 : Région du Centre-Nord /Province du Bam
– Lot 5.1 : Piste Keika – Doundégué (13,35km) et bretelle CSPS de Nafo
– Lot 5.2 : Piste Woussé-Moméné-Dénéon (8,4km)
Total lot 5 : 21,75 km

LOT 6 : Région du Centre-Nord /Province du Sanmatenga
– Lot 6.1: Piste Ouga Yarcé- Tagalla- Welga (11,60km)
– Lot 6.2 : Piste Zincko-Nakombogo (5,91km)
– Lot 6.3 : Piste Bangrin-Silmidougou (4,05km)
Total lot 6: 21,56 km

LOT 7 : Région du Centre-Nord /Province du Namentenga
– Lot 7 : Piste Boala – Zaongo (15,68km)
Total lot 7: 15, 68 km

Lot 8 : Région des Hauts-Bassins /Province du Tuy
– Piste : Pana (Emb.RN12) – Batiéné- Fing- Yerfing (27,700km)
Total lot 8 : 27,70 km

LOT 9: Région des Hauts-Bassins /Province du Kénédougou
– Piste : Ouolonkoto –Niangolo – Soungalobougou – Djinguan et Doh Djassan Fanfiéla (34,244 km)
Total lot 9 : 34,24 km

LOT 10: Région des Cascades /Province de la Comoé
– Piste : Ouo (Emb.RN11) - Norkama – Djassara(Emb.RR27) (44,027 km)
Total lot 10 : 44,03 km

LOT 11: Région du Nord /Province du Yatenga
– Piste : Namissigma(Embr RD149)-Zanna(Embr RN15) (17,26 km)
Total lot 11: 17, 26 km

LOT 12: Région du Nord /Province du Passoré
– Lot 12.1 : Sortie Kéo (Emb piste Lilbouré-Kollo)-Kabo (Emb RD76) (9,850 Km) + Bretelle Kandado-Tindila (1,540 km)
– Lot 12.2 : Arbolé – Bounounou (5 km)
Total lot 12: 16, 39 km

LOT 13: Région du Nord /Province du Loroum
– Piste : Titao (Emb RN23)-Vini (Ecole) (25,327 Km)
Total lot 13: 25, 33 km

LOT 14: Région du Nord /Province du Zondoma
– Piste : Tougo (Sortie marché)-Kéra (Emb piste Bassi-Kéra) (16,62 Km)
Total lot 14: 16, 62 km

LOT 15: Région du Centre-Ouest /Province du Boulkiemdé
– Lot 15.1: Piste Godin Oualogtenga (Emb RN13)-Gninga-Somé-Gouim (CSPS) (17,200)
– Lot 15.2: Piste Soaw (forage)-Zoetgomde-Kokolo (Ecole) (11,636 km)
Total lot 15: 28, 84 km

LOT 16 : Région du Centre-Ouest /Province du Sanguié
– Lot 16.1 : Dassa-Divollet-Poa (csps) (15,866 Km)
– Lot 16.2 : Bonyolo - Sandié (2 Km)
Total lot 16: 17, 87 km

LOT 17: Région du Centre-Ouest /Province de la Sissili
– Piste : Frontière Ghana-Bouara (Emb RN20)-Kalindou-Danfi(Emb RD128) (32,839 Km)
Total lot 17: 32, 84 km

LOT 18: Région du Centre-Ouest /Province du Ziro
– Piste : Cassou (emb RD123)-Zoro-Nassira (emb RN13) (13,384 Km)
Total lot 18: 13, 38 km

LOT 19: Région de la Boucle du Mouhoun / Province des Balés
– Lot 19.1: Piste Emb. RR26 Yaho – Fobiri – Kongoba (15,80 Km)
– Lot 19.2: Piste Emb. RR26 Mamou – Madou – Maoula (6,50 Km)
– Lot 19.3 :Piste Oury-Mou-Seyou (9,4 Km)
Total lot 19: 31,70 km

LOT 20: Région de la Boucle du Mouhoun / Province des Banwa
– Lot 20.1 : Piste Sami – Embr RN9 Bambé (11,20 Km)
– Lot 20.2: Piste Embr Ourouwé – Sagoata – Sami (13 Km)
Total lot 20: 24, 20 km

LOT 21: Région de la Boucle du Mouhoun / Province de la Kossi
– Lot 21.1 Piste Goni – Denissa – Kamandena (10,30 Km)
– Lot 21.2 : Piste Goni – Karasso (4,20 Km)
Total lot 21: 14, 50 km

LOT 22: Région de la Boucle du Mouhoun / Province du Mouhoun
– Piste : Kari – Worokuy – Fakouna – Lonkakuy – Oulani (23,90 Km)
Total lot 22: 23, 90 km

LOT 23: Région de la Boucle du Mouhoun / Province du Nayala
– Lot 23.1 : Piste Emb. RN10 Zaba – Tissé – Grand Moara – Embr RR16 et Bretelle PK6+700 – CSPS de Tissé (17,743 Km)
– Lot 23.2 : Piste Emb. RR16 Kibsi – Petit Moaga – Djèré (10,10 Km)
Total lot 23: 27, 84 km

LOT 24: Région de la Boucle du Mouhoun / Province du Sourou
– Piste : Tougan – Daka – Niankoré (21,80 Km)
Total lot 24: 21, 80 km

LOT 25: Région de l'Est /Province du Gourma
– Lot 25.1 Piste : Bonga (Emb RR31) Kwadifagou(7,160 km)
– Lot 25.2 piste : Piéga-Piega peulh (3.4 km)
Total lot 25: 10, 56 km

LOT 26: Région de l'Est /Province de la Gnagna
– Piste : Diabatou-Yonfari-Hateri) (24,655 Km)
Total lot 26: 24, 65 km

LOT 27: Région de l'Est /Province de la Tapoa
– Piste : Emb RD10-Koryombo-Dangou (19,025 Km)
Total lot 27: 19, 02 km

LOT 28: Région de l'Est /Province de la Kompienga
– Piste : Oumpoungdeni - Apchouna - Kompienbiga + Bretelle (13,380km)
Total lot 28: 13, 38 km

LOT 29: Région du Centre Est /Province du Boulgou
– Lot 29.1 : Piste Soumagou-Gando (4,825 Km)
– Lot 29.2 : Bampèla-Léda-Sasséma (9,041 Km) et Sasséma-Bassaré (4,461Km)
– Lot 29.3 : Piste Torla(Emb RN17)-Bangagou (5,590 Km)
– Lot 29.4 : Piste Bagré village-Zabo (13,422 Km)
Total lot 29: 37, 35 km

LOT 30: Région du Centre Est /Province du Kouritenga
– Lot 30.1 : Piste Dagamtenga-Guitanga-Issiriyaoguen (Emb 04-12PR002) (4,928 Km)
– Lot 30.2 : Piste Seguem(Emb RN04)-Ounougou-Nakaba (5,213 Km)
– Lot 30.3 : Piste Nakaba-Banogo (6,760 km)
Total lot 30: 16, 90 km

LOT 31 : Région du Centre-Nord /Province du Sanmatenga
– Lot 31.1 : Piste Boussouma-Serra (3,04km)
– Lot 31.2 : Piste Kaya-Damané (5,03km)
– Lot 31.3 : Piste Touroum-Tiébéré (15,20km)
Total lot 31: 23, 27 km

LOT 32 : Région du Centre-Nord /Province du Namentenga
– Piste Belgo - Silmangué - Raogo - Ourfaré (29.62km)
Total lot 32: 29, 62 km

LOT 33: Région du Centre-Ouest /Province du Boulkiemdé
– Piste Zoétgomdé-Kalwaka-Nazoanga-Poéssi (Emb RR13) (19,96 km)
Total lot 33: 19, 96 km

LOT 34: Région du Centre-Sud /Province du Zoundweogo
– Lot 34: Construction de deux (02) Dalots 4x(4x3x3) et 3x(4x3x3) sur la piste rurale Bindé- Manga sur une largeur de 7 m.

LOT 35: Région du Boucle du Mouhoun /Province des Bales
– Piste Oury - Taplara - Séréna - Emb. RR29 (20 km)
Total lot 35: 20, 00 km

LOT 36: Région du centre et Centre – Ouest
• Province du kadiogo
– Lot 36.1: Dayoubsi - Vaagogho – Kogononghin (15 km)
• Province du Boulkiemdé
– Lot 36.2: Bingo - Kouanga (12 km)
– Lot 36.3: Kokologho - Pitmoaga (6 km)
Total lot 36: 33, 00 km

LOT 37: Région du Plateau- Central /Province du Kourwéogo
– Lot 37.1: Napalgué – Tansé (12 km)
– Lot 37.2: Ybi – Nonguin(5 km)
– Lot 37.3: Boulala - Kaoghin – Golmidou (11 km)
Total lot 37: 28, 00 km

LOT 38: Région du Nord /Province du Yatenga
– Lot 38.1: Barga - Koumbani - Tougou - Emb RN23 (15 km)
– Lot 38.2: Barga - Illigué - Noogo (10 km)
– Lot 38.3: Barga Dinguiri - Ronga - Emb RD94 (22 km)
Total lot 38: 47, 00 km

LOT 39: Région du Plateau-Central /Province du Ganzourgou
– Lot 39.1: Sapaga - Kidiba – Zorbimba-Kolgosom (11 km)
– Lot 39.2: Sapaga - Sapaga Peulh - Passepaanga (17 km)
– Lot 39.3: CSPS de Sapaga - Daguintoéga (5 km)
Total lot 39: 33, 00 km

LOT 40: Région du Centre-Nord /Province du Sanmentenga
– Piste Tougri - Sian Walaga (22 km)
Total lot 40: 22, 00 km

LOT 41: Région du Centre-Sud /Province du Bazéga
– Lot 41.1: Ipelcé-Souli - Guidissi (12 km)

– Lot 41.2: Ipelcé - Kikrisgogo (20 km)
– Lot 41.3 : Kombissiri – Tandaga (5 km)
Total lot 41: 37, 00 km

LOT 42: Région du Centre-ouest /Province de la Sissili
– Lot 42.1: Ladio - Baweng - Nadondon - Tiaré (20 km)
– Lot 42.2: Kassou Tiossan (15 km)
Total lot 42: 35, 00 km

LOT 43 : Région du Plateau-Central /Province du Ganzourgou
Piste Zam- Zémalga (20 km)
Total lot 43: 20, 00 km

3. Le délai d'exécution pour chaque lot hors hivernage est le suivant :
➢ Six (06) mois pour les lots suivants : 3 ; 7 ; 18 ; 21 ; 25 et 28
➢ Sept (07) mois pour les lots suivants : 1 ; 2 ; 4 ; 11 ; 12 ; 14 ; 16 ; 27 ; 30 ; 33 ; 34 ; 35 et 43
➢ Huit (08) mois pour les lots suivants : 5 ; 6 ; 8 ; 13 ; 15 ; 20 ; 22 ; 23 ; 24 ; 26 ; 31 ; 32 ; 37 et 40
➢ Dix (10) mois pour les lots suivants : 9 ; 10 ; 17 ; 19 ; 29 ; 36 ; 38 ; 39 ; 41 et 42

4. Le candidat éligible peut soumissionner pour un ou l'ensemble des lots. Toutefois, il ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot. Dans le cas où il soumissionne pour plusieurs lots, il doit présenter une soumission séparée pour chaque lot au moyen d'intercalaires, à l'exception des pièces administratives qui doivent être présenté qu'une seule fois.
N.B : les soumissionnaires sont invités à joindre, à leurs offres financières, les devis estimatifs sur support électronique (clé USB ou Compact Disc).

5. Les entreprises attributaires des travaux des 1000 km de 2016 et dont le taux d'exécution physique est inférieur à 75% à la date de publication de ce présent appel d'offres, verront leur offres rejetées en cas de soumission ;

6- Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres, tous les jours ouvrables de 7h30 à 12h30 et de 13h à 15h30 mn, dans les bureaux de la :
- Direction Générale des Pistes Rurales (DGPR) 03 BP 7004 Ouagadougou 03 Sise dans les locaux de la Direction Régionale des Infrastructures du Centre à Kossodo,

Ou
- Direction des Marchés Publics 03 BP 7011 Ouagadougou 03 Building Lamizana 3ème étage.

7. Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, peut retirer le dossier d'appel d'offres en fichier électronique PDF à la Direction des Marchés Publics du Ministères des Infrastructures à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de Cent cinquante mille (150 000) FCFA pour les lots 3 et 25 et de deux cent mille (200 000) FCFA pour les autres lots, auprès du régisseur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers.

8. Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant fixe par lot ou de sa contrevaleur dans une monnaie librement convertible devront parvenir ou être remises à l'adresse suivante DIRECTION DES MARCHÉS PUBLICS 03 BP 7011 Ouagadougou 03 Building Lamizana 3ème étage, Tél. : (226) 25 32 64 77/25 32 49 24 – Fax : (226) 25 32 49 26 BURKINA FASO, au plus tard le **mardi 27 mars 2018 à 09 heures 00**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.
En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

Garantie de soumission en F CFA									
Lot	**Montant**	**Lot**	**Montant**	**Lot**	**Montant**	**Lot**	**Montant**	**Lot**	**Montant**
1	5 000 000	**11**	5 000 000	**21**	5 000 000	**31**	7 000 000	**41**	12 000 000
2	5 000 000	**12**	5 000 000	**22**	7 000 000	**32**	10 000 000	**42**	12 000 000
3	3 000 000	**13**	10 000 000	**23**	10 000 000	**33**	7 000 000	**43**	7 000 000
4	7 000 000	**14**	5 000 000	**24**	7 000 000	**34**	3 500 000		
5	7 000 000	**15**	9 000 000	**25**	3 500 000	**35**	7 000 000		
6	7 000 000	**16**	5 000 000	**26**	10 000 000	**36**	12 000 000		
7	5 000 000	**17**	12 000 000	**27**	7 000 000	**37**	12 000 000		
8	10 000 000	**18**	5 000 000	**28**	5 000 000	**38**	12 000 000		
9	12 000 000	**19**	7 000 000	**29**	12 000 000	**39**	12 000 000		
10	12 000 000	**20**	7 000 000	**30**	7 000 000	**40**	7 000 000		

8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai maximum de cent vingt (120) jours, à compter de la date de remise des offres.

Le Directeur des Marchés Publics

Sidiki Boubacar ILBOUDO
Chevalier de l'Ordre National

AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA

Evaluation sociale (ES)/Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Sous projet de protection des berges de la tête de source du Kou, un affluent du Mouhoun, Burkina Faso

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N°2018- 001/ABV/DE/VSIP du 15 février 2018
Autorité du Bassin de la Volta (ABV)
Projet de mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique du Bassin de Volta (VSIP).
N° de dons : CIWA GRANT n° TF016611
et GEF GRANT N°TF0A0184
No. de référence: BF-ABV-31828-CS-INDV

L'Autorité du Bassin de la Volta a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement à travers les dons du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM, ou Global Environment Facility, GEF) et du fonds fiduciaire pour la Coopération pour les eaux internationales en Afrique (Cooperation in International Waters in Africa, CIWA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces dons pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Evaluation sociale (ES)/Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Sous projet de protection des berges de la tête de source du Kou, un affluent du Mouhoun, Burkina Faso ».

Les services de consultant (« Services ») comprennent :

i. La détermination et l'évaluation des impacts sociaux de la mise en œuvre du sous projet et la définition des mesures à prendre ;
ii. L'identification des personnes affectées par le projet (PAP) et leur nombre et l'élaboration selon l'ampleur des impacts, un plan d'action de réinstallation des populations, conforme au CPRP.

La durée de la mission en termes d'effort a été estimée au total à 35 H/J, dont 10 jours pour l'élaboration du PAR éventuellement.

Le Directeur Exécutif de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) invite les consultants individuels intéressés, à présenter leurs candidatures en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les consultants éligibles intéressés doivent produire les informations sur leur capacités et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentations, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, curriculum vitae, etc).

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire d'au moins Bac+5ans en socio-économie ;
- Avoir des références pertinentes dans la préparation des évaluations sociales au standard de la Banque mondiale ;
- Maîtriser les exigences et les procédures de la Banque mondiale en matière de réinstallation des populations, et avoir conduit des études similaires d'élaboration des PAR au Burkina Faso ou dans la sous-région ;
- disposer d'une bonne connaissance des réalités de la zone du projet.

Les termes de référence sont disponibles et pourront être consultés sur le site de l'ABV (www.abv-volta.org) ou à la Coordination du projet sise à l'ABV à Ouaga 2000, Tél : +226 25 37 60.67.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » : Edition de janvier 2011, révisée en juillet 2014 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un Consultant individuel sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant individuel telle que décrite dans les Directives de Consultants « Sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale » : Edition de janvier 2011, révisée en juillet 2014.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables de 7 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30 jusqu'au mercredi 07 mars 2018 inclus, dernier délai.

Volta Basin Authority (VBA) / Autorité du Bassin de la Volta (ABV)
10 P.O. Box 13621 Ouaga 10 / Tél : +226 25 37 60.67
Emails: secretariatvsip.abv@gmail.com;

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne ou par courrier électronique au plus tard le **mardi 13 mars 2018 10 heures** (heure locale), avec la mention « Manifestation d'intérêt pour l'Evaluation sociale (ES)/Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Sous projet de protection des berges de la tête de source du Kou, un affluent du Mouhoun, Burkina Faso ».

Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet de mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique du Bassin de la Volta.
Volta Basin Authority (VBA) /Autorité du Bassin de la Volta (ABV) 10 P.O Box 13621 Ouaga 10.
Tél : +226 25.37.60.86 / Emails: secretariatvsip.abv@gmail.com

Le Directeur Exécutif

M. Robert Y. DESSOUASSI

AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DES TIC

Recrutement d'un cabinet pour l'appui à l'initiative des données ouvertes au Burkina

Avis à manifestation d'intérêts
N°0001/2018/MDENP/SG/ANPTIC/SG/PRM
Nom du projet: « Projet e-Burkina »
Sources de financement : Prêt IDA No : 5943-BF
du 03 mars 2017

Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à la publication de l'Avis Général de Passation des Marchés sur UNDB online le 16 juin 2017.
Le Gouvernement du Burkina Faso a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un prêt pour financer le « Projet e-Burkina » et se propose d'utiliser une partie de ces fonds au titre des dépenses autorisées pour le recrutement d'un cabinet pour l'appui à l'initiative des données ouvertes au Burkina ».

I- Objectif de la mission
L'objectif général est d'appuyer le projet Burkina Open Data Initiative (BODI) àtravers des activités de mobilisation (identification, collection, publication) et valorisation des données mais aussi de renforcement de l'écosystème et de mise à niveau de plateformes en collaboration avec l'équipe du projet. /

II- Résultats attendus
A la fin de la mission, les résultats attendus sont les suivants:
- les applications de réutilisation des données sont à jour;
- NENDO est mis à jour avec au moins 300 nouvelles écoles par commune ciblée;
- CARTEAU est mis à jour avec au moins 1000 nouveaux points d'eau;
03 BP : 7108 Ouagadougou 03 - Tél. : (00226) 254977 99 - 25 49 00 24 Email: anptic@tic.gov.bf/secretariat@anPtic.gov.bf

- le portal national de données data.gov.bf est à jour;
- la plateforme des indicateurs du Burkina Faso est conçue, développée et mise en
ligne;
- la ou les licences de publication des données publique proposées sont adoptées;
- les capacités de l'équipe BOOI et de l'écosystème des données ouvertes au Burkina
Faso sont renforcées.

III- Délai d'exécution de la mission
Le délai d'exécution de la mission du cabinet ne doit pas excéder cent quatre-vingt (180)/p jours calendaires. Le calendrier envisagé pour l'exécution des prestations ne comprend pas le délai nécessaire à l'Autorité contractante pour examiner et réceptionner les différents livrables.

IV- Invitation
Par la présente, la Personne Responsable des Marchés de l'ANPTIC invite les candidats potentiels (Cabinets) nationaux et internationaux souhaitant exécuter la mission à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants Intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente (documentations sur la firme et ses domaines de compétences (1), références concernant l'exécution de contrats analogues (02)) pour exécuter les Services.

Les références doivent obligatoirement être accompagnées des pages de gardes et des pages de signature des contrats et des certifications de bonne fin. Un tableau récapitulant ces références doit nécessairement faire ressortir l'objet de la mission, l'adresse du client, le montant de l'activité, l'année de réalisation, la durée de la mission. Ces critères seront pris en compte dans l'établissement de la liste restreinte.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés des Emprunteurs IPF de la Banque Mondiale Juillet 2016, exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer avec d'autres entreprises pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et / ou d'une sous-consultation. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont sélectionnés.
03 BP : 7108 Ouagadougou 03 - Tél. : (00226) 254977 99 - 25 49 00 24 Email: anptic@tic.gov.bf/secretariat@anptic.gov.bf

Un Consultant sera sélectionné par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) : Edition Juillet 2016.

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en français devront parvenir en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, sous pli fermé portant la mention «Recrutement d'un cabinet pour l'appui à l'initiative des données ouvertes au Burkina», au secrétariat du Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion des Technologies de l'information et de la Communication, 03 BP 7138 Ouagadougou 03, tel: 00226 25490024/ 25497775 sise à l'immeuble ILBOUDO sur le boulevard de l'insurrection populaire des 30 et 31 Octobre 2014 À l'adresse ci-après :
A l'attention de Monsieur la Personne Responsable des Marchés de l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC), Email: leon.some@tic.gov.bf; Tél +226 25 49 0109/25 49 00 24 sise à l'immeuble ILBOUDO sur le Boulevard France-Afrique au plus tard le **vendredi 09 mars 2018 à 09 heures 00**. Les offres doivent être aussi transmises par mail à l'adresse ci-dessus indiquée//

Les renseignements complémentaires ainsi que les TDRs peuvent être obtenus auprès de la Personne Responsable des Marchés de l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC) ou sur le lien suivant: www.eburkina.gov.bf , Tél +226 25 49 0109/25 49 00 24 sise à l'Immeuble ILBOUDO sur le boulevard de l'insurrection populaire des 30 et 31 Octobre 2014 aux jours ouvrables et aux heures suivantes: de 07h30 à 13h00 le matin et le soir de 13h30 à 15h30 ou auprès du Spécialiste en Passation des Marchés du Projet e-Burkina aux mêmesheures à l'Agence ou au 25 49 00 24.

La Personne Responsable des Marchés

Yrbêterfa Serge Leon SOME

SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS

Contrôle et surveillance des travaux de voirie et d'assainissement de la Section 024 du site SONATUR de Saaba

Avis à manifestation d'intérêt
n°2018-006/DG-SONATUR/RA

Dans le cadre de ses opérations d'aménagement de terrains urbains, et de l'exécution de son Plan de Passation des Marchés 2018, le Directeur Général de la SONATUR, Président de la Commission d'Attribution des Marchés de ladite société, lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une liste restreinte pour le recrutement d'un bureau /cabinet pour une mission de Contrôle & de surveillance des travaux de voirie et d'assainissement de la Section 024 du site SONATUR de Saaba.

1. FINANCEMENT
Le financement du projet est assuré par le budget de la SONATUR (Fonds propres – Gestion 2018).

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS
Le rôle du consultant est d'assurer la totalité des tâches de contrôle et de surveillance d'exécution des travaux.

2.1 CONSISTANCE DES PRESTATIONS
2-1-1 Contrôle Technique

Les interventions du consultant porteront sur les points suivants :
- Collecter avant le démarrage des travaux les plans et les dossiers du projet détenus par la SONATUR;
- Vérifier et approuver les plans et les dossiers d'exécution des travaux élaborés et présentés par l'entrepreneur ;
- Vérifier et approuver le programme et le planning d'intervention de l'Entrepreneur ;
- Tenir à jour le planning d'avancement des travaux ;
- Contrôler et approuver les équipements et les méthodes de travail de l'Entrepreneur dans l'exécution des travaux et s'assurer de la qualité des ouvrages ;
- Spécifier à l'Entrepreneur le type et la fréquence des tests sur les matériaux de construction, les emprunts et les matériaux de remblai, s'assurer que les tests ont été réalisés selon les règles de l'Art, approuver les résultats de ces tests et suivre le contrôle de la qualité des ouvrages ;
- Contrôler et approuver la qualité des matériaux de construction en particulier les aciers, le sable, le ciment, les agrégats, l'eau de gâchage sur la base des spécifications techniques en vigueur ;
- Contrôler et approuver la qualité des emprunts et des matériaux de remblai sur la base des spécifications techniques en vigueur ;
- Assurer le contrôle des travaux et les levés topographiques ;
- Vérifier les demandes de modification, justifier l'importance après des calculs détaillés, évaluer les coûts de ces modifications et les soumettre pour approbation à la SONATUR ;
- Vérifier et approuver les dispositions prévues et prises par l'Entrepreneur pour assurer la signalisation du chantier, les déviations du trafic, assurer la fluidité et la sécurité du trafic et obtenir les autorisations nécessaires de la part des autorités ;
- Vérifier et approuver les dispositions prises par l'Entrepreneur pour limiter pendant le déroulement des travaux, les impacts négatifs sur les populations riveraines et sur l'environnement ;
- Assurer les réceptions partielles, la réception provisoire, la réception définitive des travaux et rédiger les rapports y afférents ;
- Organiser les réunions de chantier, tenir à jour un journal de chantier et assurer l'organisation des visites de chantier à la demande de la SONATUR.

Le consultant sera donc responsable vis-à-vis de la SONATUR de la totalité des tâches de contrôle à pied d'œuvre et de surveillance exécutées par ses agents.

La SONATUR pourra mettre à la disposition du projet un homologue au Chef de Mission.

2.1-2 Contrôle Administratif et Financier

Vérifier et approuver les métrés de travaux, les attachements mensuels, les certificats de paiement et les transmettre à la SONATUR.
Vérifier et intégrer les rapports mensuels et le rapport d'achèvement présentés par l'Entrepreneur.
Préparer les décomptes mensuels des travaux après vérification et approbation des métrés et attachements proposés par l'entrepreneur.
Veiller au respect du montant contractuel des travaux et du délai d'exécution.
Tenir à jour la situation financière des travaux (avances, cautions, et garanties diverses, pénalités, intérêts moratoires etc..).
Rédiger les ordres de service pour les travaux modificatifs à l'attention de l'Entrepreneur.
Recevoir les correspondances de l'entrepreneur, identifier les réclamations éventuelles, les évaluer, y répondre de manière appropriée avec l'accord de la SONATUR et apporter son appui à la résolution des conflits entre la SONATUR et l'Entrepreneur et tout autre acteur identifié sur le site des travaux
Vérifier que l'entrepreneur dispose des contrats d'assurances nécessaires en conformité avec la réglementation nationale et que l'entrepreneur applique la réglementation nationale en matière d'hygiène et de sécurité sur le site des travaux.
Etablir chaque mois un rapport donnant la marche du chantier, les mouvements du matériel et du personnel, les difficultés rencontrées, la situation financière du chantier et du contrôle.
Les rapports mensuels doivent être fournis dans un délai ne dépassant pas 05 jours ouvrables après la date de la période considérée.
Le cas échéant, le Chef de Mission établira des rapports spéciaux sur les difficultés ou les aléas techniques du chantier pouvant entraîner des dépenses imprévues ou chaque fois qu'il est nécessaire pour remédier à une modification importante du marché.
Ces rapports comporteront des propositions chiffrées des solutions proposées par le consultant.
En fin de chantier le Chef de Mission établira un rapport final en français comportant :
- une analyse du coût final des travaux avec une appréciation des dépassements et de leurs causes, des appréciations sur d'éventuelles réclamations de la part des entreprises ;
- une situation et une appréciation des travaux exécutés et des techniques employées ;
- une critique sur les problèmes techniques rencontrés en cours d'exécution.

Le rapport final comportera des suggestions visant à améliorer la réalisation et le contrôle des travaux similaires à effectuer à l'avenir.

Le rapport final sera adressé un (01) mois au plus tard après la réception provisoire des travaux.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION
Le présent avis de manifestation d'intérêt est ouvert à égalité de conditions aux personnes physiques ou morales remplissant les conditions de l'article 34 du décret n°2017-0049/PM/MINEFID du 1er Février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics et de Délégations de Service Public au Burkina Faso.

4.METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT
Un Consultant sera sélectionné selon les dispositions de l'article 70 (procédures de demande de proposition allégée) du décret n°2017-0049/PM/MINEFID du 1er Février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics et de Délégations de Service Public au Burkina.

5. CRITERES DE PRESELECTION
Les critères de présélection porteront essentiellement sur les compétences et les références techniques du cabinet/bureau.
A cet effet, les bureaux/cabinets d'études intéressées devront fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les présentes prestations. Il s'agit :
- de la présentation du bureau en prenant soin de mettre en exergue ses domaines de compétences ainsi que son statut juridique;
- des Références de prestations de même nature ou similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années ;
- de l'adresse complète : localité, boite postale, téléphone, fax, mail, adresse de la personne compétente à agir au nom du bureau d'études.
- Le consultant classé premier sera invité à faire une proposition technique et financière suivi d'une négociation du contrat.

6. DUREE DE LA PRESTATION
La durée effective de la prestation est de neuf (09) mois.

7. COMPOSITION DU DOSSIER
Le dossier de manifestation d'intérêt sera présenté sous forme d'un document relié en un (01) original et trois (03) copies et comprendra :
- une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général de la SONATUR ;
- une note de présentation du cabinet en faisant ressortir son adresse complète (adresses postale et téléphonique, statut juridique) et son domaine de compétence ;
- deux (02) références de prestations antérieures de même nature ou similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années

NB : joindre les pages de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution des missions similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années.

8.DEPOT DES DOSSIERS
Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires dont un (01) original plus trois (03) copies marquées comme telle devront être déposées sous pli fermé au Secrétariat Particulier de la Direction Générale de la SONATUR sise 1525 Avenue Kwamé N'KRUMAH, 03 BP 7222 Ouagadougou 03, Tél. : 25 30 17 73/74, Fax : 25 31 87 19, Email : sonatur@fasonet.bf au plus tard **le vendredi 09 mars 2018 à 09 heures 00 minute.** L'ouverture des plis aura lieu dans la salle de réunion au premier étage du bâtiment de la Direction Générale.
Des informations complémentaires ainsi que les termes de références peuvent être obtenus auprès du Responsable des Achats de la SONATUR les jours ouvrables dans les locaux de la SONATUR, sis 1525 Avenue Kwamé N'KRUMAH, 03 BP 7222 Ouagadougou 03 Tél. : 25 30 17 73/74 Fax : 25 31 87 19.
Il est à noter que l'intérêt manifesté par une société ou groupement de sociétés n'implique aucune obligation de la part du Maître d'ouvrage de l'inclure dans la liste restreinte.
La SONATUR se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de manifestation d'intérêt.

Le Président de la Commission
d'Attribution des Marchés

Claude Obin TAPSOBA
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

A D D E N D U M

Dans le cadre de la manifestation d'intérêt publiée suivant l'avis n° 2018-0024/MTMUSR/SG/DMP du 12 février 2018, relative au recrutement d'un bureau d'études pour l'amélioration des systèmes d'information sur les transports internationaux de marchandises du Burkina Faso, le Directeur des marché publics du Ministère des Transports, de la Moblite Urbaine et de la Securite Routiere, invite les candidats intéressés à fournir un agrément technique en matière informatique de la Catégorie unique du domaine 5 « intégrateur de solutions informatiques », conformément à l'arrêté conjoint n° 2016-040-MDENP/MINEFID du 10-11-2016 portant fixation des conditions d'octroi, de renouvellement et de retrait de l'agrément technique en matière informatique.

Le Directeur des Marchés Publics

Adama SORI

SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR)

Etude de marché dans les villes de Pô et Fada

Avis à manifestation d'intérêt
n° 2018-001/DG-SONATUR/RA

La situation du logement dans notre pays se caractérise par le décalage entre l'accroissement plus rapide de la population vivant en ville et l'offre en matière de logement ; d'où un déficit croissant.

L'apparition d'habitats spontanés et précaires dans les bidonvilles, en est une illustration.

Les demandes de logements sont issues de ménages déplacés (hors de leur lieu de résidence) ou à déplacer (devant quitter le nid parental), de différentes catégories socioprofessionnelles (travailleurs, commerçants, sans-emplois, étudiants, migrants de l'exode rural, etc.).

L'offre en matière de logement quant à elle, se compose de tout standing et essentiellement de propriétaires individuels et de quelques sociétés immobilières. Il s'agit donc d'un « marché imparfait » de sorte que le jeu de l'offre et de la demande de logement (ou libre échange) fonctionne avec la même imperfection.

Ce marché du logement, insuffisamment règlementé par l'Etat sinon par la fiscalité, est aussi manipulé par des agents immobiliers (intermédiaires ou démarcheurs) plus ou moins informellement structurés.
Au regard des caractéristiques du marché immobilier dans les différentes villes urbaines du Burkina, on peut estimer le marché en phase démarrage et de croissance.

Le marché de l'immobilier rencontre beaucoup de difficultés du fait :
- des contraintes de l'environnement institutionnel en matière immobilière
- des contraintes de l'environnement socio-économique et culturel
- du faible niveau de professionnalisme des sociétés immobilières en place.
- d'un cadre juridique insuffisamment réglementé

Face à ces différentes contraintes, on assiste à un marché qui évolue de façon composite avec comme marché dominant celui des parcelles en milieu urbain.

Pour permettre une bonne appréhension du marché et réaliser des projets rentables, la SONATUR entend commanditée une étude de marché dans les villes de Pô et Fada afin d'évaluer la demande potentielle et d'identifier les besoins des clients dans ces localités et partant réussir la réalisation de ses projets au plan financier, économique et social.

Aussi, dans le cadre de l'exécution de son Plan de Passation des Marchés 2018, le Directeur Général de la SONATUR, Président de la Commission d'Attribution des Marchés, lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une liste restreinte pour le recrutement d'un bureau /cabinet pour la réalisation d'une étude de marché dans les villes de Pô et Fada .

FINANCEMENT

Le financement du projet est assuré par le budget de la SONATUR (Fonds propres), Gestion 2018. –

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations objet du présent avis de manifestation sont essentiellement les aspects suivants :
- concevoir une fiche d'enquête de collecte de données permettant d'atteindre les résultats de l'étude ;
- mesurer la notoriété et connaitre l'image de la SONATUR dans les localités concernées
- faire une analyse des caractéristiques socio-économique et professionnel des demandeurs ;
- identifier, évaluer et quantifier les besoins des clients sous forme de demande en fonction des différents attributs du produit (les superficies, le mode d'acquisition, prix, le niveau de viabilisation, l'usage, le mode de financement…..) ;
- identifier les variables significatives agissantes sur la demande de parcelles viabilisées ainsi que leur corrélation ;
- évaluer l'offre existante et à venir (moins de 5 années) en matière de parcelles viabilisées ;
- linéariser la demande des clients en fonction des capacités de paiement des clients ;
- concevoir le portrait type de la localisation du site qui conviendrait au mieux aux besoins des clients.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent avis de manifestation d'intérêt est ouvert à égalité de conditions aux personnes physiques ou morales remplissant les conditions de l'article 34 du décret n°2017-0049/PM/MINEFID du 1er Février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics et de Délégations de Service Public au Burkina Faso.

METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Un Consultant sera sélectionné selon les dispositions de l'article 70 (procédures de demande de proposition allégée) du décret n°2017-0049/PM/MINEFID du 1er Février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics et de Délégations de Service Public au Burkina.

CRITERES DE PRESELECTION

Les critères de présélection porteront essentiellement sur les compétences et les références techniques du cabinet/bureau.

A cet effet, les bureaux/cabinets d'études intéressées devront fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les présentes prestations.

Il s'agit :
- de la présentation du bureau en prenant soin de mettre en exergue ses domaines de compétences ainsi que son statut juridique;
- des Références de prestations de même nature ou similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années ;
- de l'adresse complète : localité, boite postale, téléphone, fax, mail, adresse de la personne compétente à agir au nom du bureau d'études.
- Le consultant classé premier sera invité à faire une proposition technique et financière suivi d'une négociation du contrat.

DUREE DE LA PRESTATION

La durée effective de la prestation est de deux(02) mois.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation d'intérêt sera présenté sous forme d'un document relié en un (01) original et trois (03) copies et comprendra :
- une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général de la SONATUR ;
- une note de présentation du cabinet en faisant ressortir son adresse complète (adresses postale et téléphonique, statut juridique) et son domaine
de compétence ;
- les références de prestation antérieure de même nature ou similaires exécutée au cours de cinq (05) dernières années .

NB : joindre les pages de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution des missions similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années.

DEPOT DES DOSSIERS

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires dont un (01) original plus trois (03) copies marquées comme telle devront être déposées sous pli fermé au Secrétariat Particulier de la Direction Générale de la SONATUR sise 1525 Avenue Kwamé N'KRUMAH, 03 BP 7222 Ouagadougou 03, Tél. : 25 30 17 73/74, Fax : 25 31 87 19, Email : sonatur@fasonet.bf au plus tard le **vendredi 09 mars 2018 à 09 heures 00 minute**.

L'ouverture des plis aura lieu dans la salle de réunion au premier étage du bâtiment de la Direction Générale.

Des informations complémentaires ainsi que les termes de références peuvent être obtenus auprès du Responsable des Achats de la SONATUR les jours ouvrables dans les locaux de la SONATUR, sis 1525 Avenue Kwamé N'KRUMAH, 03 BP 7222 Ouagadougou 03 Tél. : 25 30 17 73/74 Fax : 25 31 87 19.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une société ou groupement de sociétés n'implique aucune obligation de la part du Maître d'ouvrage de l'in
clure dans la liste restreinte.

La SONATUR se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de manifestation d'intérêt.

Le Président de la Commission
d'Attribution des Marchés

Claude Obin TAPSOBA
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

COMMUNIQUE RECTIFICATIF

N° 2018- 0003/MTMUSR/SG/DMP

Dans le cadre de la demande de proposition n°2017-0004/MTMUSR/SG/DMP du 06/10/2017 paru dans le quotidien des marchés publics n° 2170 du Jeudi 26 Octobre 2017 relatif à la sélection d'un consultant pour des missions de contrôle et de surveillance des travaux de construction d'un bâtiment administratif a usage technique au profit de la Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes (DGTTM) ; le Directeur des marchés publics dudit Ministère informe l'attributaire à considérer que le délai d'exécution est de cinq (05) mois au lieu de trois (03) mois indiqué dans la revue.

Le reste des résultats provisoire demeure sans changement.

Le Directeur des Marchés Publics
Président de la CAM

Adama SORI

SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR)

Etude de marché dans les villes de Dédougou et Ouahigouya

Avis à manifestation d'intérêt
n° 2018-002/DG-SONATUR/RA

La Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) est une société d'Etat créée le 13 octobre 1997 dont sa mission principale est de produire et commercialiser les parcelles viabilisées dans les zones urbaines et semi urbaines. Son objectif étant d'offrir à ses clients, un cadre de vie décent, sécurisé et à l'abri de toute spéculation foncière.

Dans le but d'offrir des produits de qualités à sa clientèle pour leur meilleure satisfaction, la SONATUR a implémenté la démarche qualité en 2013 dont elle a réussi à se certifier depuis 2014 jusqu'à ce jour.

L'un des axes de sa politique qualité étant l'écoute client dont sa mise en œuvre passe principalement par les études de satisfaction et les études de marchés se doit d'être satisfaite en tant qu'exigence qualité.

L'enquête de satisfaction devra permettre à la SONATUR de mesurer la satisfaction des clients bénéficiaires et d'avoir des pistes d'amélioration en vue de réussir les projets futurs au regard du fait que les projets actuels sont en partie entièrement commercialisés sur les sites de Dédougou et Ouahigouya.

Avec l'option du retrait progressif de la société de l'aménagement vers la construction immobilière, une telle étude permettra à court termes de revoir les demandes de parcelles en termes de superficie et du type d'aménagement, et à long termes d'accompagner la prise de décision vers l'offre immobilière.

Convaincue d'être capable de porter à nouveau la nouvelle vision de la politique du gouvernement en matière d'habitat, la SONATUR entend utilisée les études comme un outil d'éclairage et de veille pour réussir un meilleur positionnement.

Aussi, dans le cadre de l'exécution de son Plan de Passation des Marchés 2018, le Directeur Général de la SONATUR, Président de la Commission d'Attribution des Marchés, lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une liste restreinte pour le recrutement d'un bureau /cabinet pour la réalisation d'une étude de satisfaction des clients dans les villes de Dédougou et Ouahigouya.

FINANCEMENT

Le financement du projet est assuré par le budget de la SONATUR (Fonds propres), Gestion 2018. –

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations objet du présent avis de manifestation sont essentiellement les aspects suivants :

Analyser les caractéristiques socio-économiques des clients attributaires (population, catégorie socio professionnelle, activité économiques….) ;

Analyser et évaluer le niveau de satisfaction de chaque client par rapport aux services d'accueil (accueil et renseignement, accueil au niveau des guichets, accueil au niveau de la remise des documents, le temps de réaction, le temps pris pour l'édition et la remise des documents……) selon les paramètres définis ;

Analyser et évaluer le taux de satisfaction des clients par rapport aux attributs de l'offre SONATUR (prix du mètre carré, le temps de paiement, la superficie des parcelles, l'électrification, l'eau ….) ;

Analyser et évaluer globalement le taux de satisfaction de chaque client vis-à-vis de la SONATUR, ainsi que les attentes du client ;

Analyser les points d'insatisfaction des clients et proposer des pistes d'améliorations

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent avis de manifestation d'intérêt est ouvert à égalité de conditions aux personnes physiques ou morales remplissant les conditions de l'article 34 du décret n°2017-0049/PM/MINEFID du 1er Février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics et de Délégations de Service Public au Burkina Faso.

METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Un Consultant sera sélectionné selon les dispositions de l'article 70 (procédures de demande de proposition allégée) du décret n°2017-0049/PM/MINEFID du 1er Février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics et de Délégations de Service Public au Burkina.

CRITERES DE PRESELECTION

Les critères de présélection porteront essentiellement sur les compétences et les références techniques du cabinet/bureau.

A cet effet, les bureaux/cabinets d'études intéressées devront fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les présentes prestations. Il s'agit :

de la présentation du bureau en prenant soin de mettre en exergue ses domaines de compétences ainsi que son statut juridique;

des Références de prestations de même nature ou similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années ;

de l'adresse complète : localité, boite postale, téléphone, fax, mail, adresse de la personne compétente à agir au nom du bureau d'études.

Le consultant classé premier sera invité à faire une proposition technique et financière suivi d'une négociation du contrat.

DUREE DE LA PRESTATION

La durée effective de la prestation est de deux(02) mois.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation d'intérêt sera présenté sous forme d'un document relié en un (01) original et trois (03) copies et comprendra :

une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général de la SONATUR ;

une note de présentation du cabinet en faisant ressortir son adresse complète (adresses postale et téléphonique, statut juridique) et son domaine de compétence ;

les références de prestation antérieure de même nature ou similaires exécutée au cours de cinq (05) dernières années

NB : joindre les pages de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution des missions similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années.

DEPOT DES DOSSIERS

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires dont un (01) original plus trois (03) copies marquées comme telle devront être déposées sous pli fermé au Secrétariat Particulier de la Direction Générale de la SONATUR sise 1525 Avenue Kwamé N'KRUMAH, 03 BP 7222 Ouagadougou 03, Tél. : 25 30 17 73/74, Fax : 25 31 87 19, Email : sonatur@fasonet.bf au plus tard le **mercredi 07 mars 2018 à 09 heures 00 minute**.

L'ouverture des plis aura lieu dans la salle de réunion au premier étage du bâtiment de la Direction Générale.

Des informations complémentaires ainsi que les termes de références peuvent être obtenus auprès du Responsable des Achats de la SONATUR les jours ouvrables dans les locaux de la SONATUR, sis 1525 Avenue Kwamé N'KRUMAH, 03 BP 7222 Ouagadougou 03 Tél. : 25 30 17 73/74 Fax : 25 31 87 19.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une société ou groupement de sociétés n'implique aucune obligation de la part du Maître d'ouvrage de l'inclure dans la liste restreinte.

La SONATUR se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de manifestation d'intérêt.

Ouagadougou, le

Le Président de la Commission
d'Attribution des Marchés

Claude Obin TAPSOBA
Chevalier de l'Ordre National

SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR)

Etude pour la sécurisation du système d'information de la SONATUR

Avis de manifestation d'intérêt
n° 2018-003/DG-SONATUR/RA en vue d'une demande de proposition allégée

La Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) est une société d'état régie par la loi n° 25/99/AN du 13/11/1999 au capital de 3 000 000 000 FCFA créée par décret n° 97-426/PRES/PM/MHU du 13 Octobre 1997.

Elle a pour mission d'aménager et de commercialiser des terrains urbains. Elle est née de la dissolution du fond de l'habitat et du projet Ouaga 2000.

Elle a commencé ses activités en Aout 1998 et est à son 21ième exercice.

La SONATUR fait l'objet d'un important programme intégré de réforme de son système d'information.

L'actualisation de son Schéma Directeur Informatique avec la prise en compte de nouvelles orientations stratégiques et de la qualité est en cours. Aussi son système d'information a été audité courant 2017 et quelques incohérences sécuritaires ont été relevées.

Aussi, dans le cadre de l'exécution de son Plan de Passation des Marchés 2018, le Directeur Général de la SONATUR, Président de la Commission d'Attribution des Marchés, lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une liste restreinte pour le recrutement d'un bureau /cabinet pour la réalisation d'une étude pour la sécurisation du système d'information.

FINANCEMENT

Le financement du projet est assuré par le budget de la SONATUR (Fonds propres), Gestion 2018. –

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations objet du présent avis de manifestation sont essentiellement les aspects suivants :

1. la correction des vulnérabilités techniques ;
2. l'élaboration des procédures de sécurité du système d'information;
3. la mise en place d'une traçabilité des transactions sensibles ;
4. la mise à niveau du local technique;
5. la classification des actifs informationnels;
6. la mise en place d'une solution libre de management des évènements de sécurité informatique (SIEM) pour tracer les vulnérabilités,
7. la mise en place d'un système de management de la sécurité du système d'information (SMSI).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent avis de manifestation d'intérêt est ouvert à égalité de conditions aux personnes physiques ou morales remplissant les conditions de l'article 34 du décret n°2017-0049/PM/MINEFID du 1er Février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics et de Délégations de Service Public au Burkina Faso.

METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Un Consultant sera sélectionné selon les dispositions de l'article 70 (procédures de demande de proposition allégée) du décret n°2017-0049/PM/MINEFID du 1er Février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics et de Délégations de Service Public au Burkina.

CRITERES DE PRESELECTION

Les critères de présélection porteront essentiellement sur les compétences et les références techniques du cabinet/bureau.

A cet effet, les bureaux/cabinets d'études intéressées devront fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les présentes prestations.

Il s'agit :

de la présentation du bureau en prenant soin de mettre en exergue ses domaines de compétences ainsi que son statut juridique;

des Références de prestations de même nature ou similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années ;

de l'adresse complète : localité, boite postale, téléphone, fax, mail, adresse de la personne compétente à agir au nom du bureau d'études.

Le consultant classé premier sera invité à faire une proposition technique et financière suivi d'une négociation du contrat.

DUREE DE LA PRESTATION

La durée effective de la prestation est de deux(02) mois.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation d'intérêt sera présenté sous forme d'un document relié en un (01) original et trois (03) copies et comprendra :

une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général de la SONATUR ;

une note de présentation du cabinet en faisant ressortir son adresse complète (adresses postale et téléphonique, statut juridique) et son domaine de compétence ;

les références de prestation antérieure de même nature ou similaires exécutée au cours de cinq (05) dernières années.

NB : joindre les pages de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution des missions similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années.

DEPOT DES DOSSIERS

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires dont un (01) original plus trois (03) copies marquées comme telle devront être déposées sous pli fermé au Secrétariat Particulier de la Direction Générale de la SONATUR sise 1525 Avenue Kwamé N'KRUMAH, 03 BP 7222 Ouagadougou 03, Tél. : 25 30 17 73/74, Fax : 25 31 87 19, Email : sonatur@fasonet.bf au plus tard le **mercredi 07 mars 2018 à 09 heures 00 minute.**

L'ouverture des plis aura lieu dans la salle de réunion au premier étage du bâtiment de la Direction Générale.

Des informations complémentaires ainsi que les termes de références peuvent être obtenus auprès du Responsable des Achats de la SONATUR les jours ouvrables dans les locaux de la SONATUR, sis 1525 Avenue Kwamé N'KRUMAH, 03 BP 7222 Ouagadougou 03 Tél. : 25 30 17 73/74 Fax : 25 31 87 19.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une société ou groupement de sociétés n'implique aucune obligation de la part du Maître d'ouvrage de l'inclure dans la liste restreinte.

La SONATUR se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de manifestation d'intérêt.

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Claude Obin TAPSOBA
Chevalier de l'Ordre National

SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR)

Contrôle et surveillance pour l'achèvement des travaux de voirie et d'assainissement de la Section 963 à Ouaga 2000 Extension Sud

Avis à manifestation d'intérêt
n°2018-004/DG-SONATUR/RA en vue d'une demande de proposition allégée

Dans le cadre de ses opérations d'aménagement de terrains urbains, et de l'exécution de son Plan de Passation des Marchés 2018, le Directeur Général de la SONATUR, Président de la Commission d'Attribution des Marchés de ladite société, lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une liste restreinte pour le recrutement d'un bureau /cabinet pour une mission de Contrôle & de surveillance de l'achèvement des travaux de voirie et d'assainissement de la Section 963 à Ouaga 2000 extension Sud.

1. FINANCEMENT

Le financement du projet est assuré par le budget de la SONATUR (Fonds propres – Gestion 2018).

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le rôle du consultant est d'assurer la totalité des tâches de contrôle et de surveillance d'exécution des travaux.

2.1 CONSISTANCE DES PRESTATIONS

2-1-1 Contrôle Technique

Les interventions du consultant porteront sur les points suivant :

- Collecter avant le démarrage des travaux les plans et les dossiers du projet détenus par la SONATUR;
- Vérifier et approuver les plans et les dossiers d'exécution des travaux élaborés et présentés par l'entrepreneur ;
- Vérifier et approuver le programme et le planning d'intervention de l'Entrepreneur ;
- Tenir à jour le planning d'avancement des travaux ;
- Contrôler et approuver les équipements et les méthodes de travail de l'Entrepreneur dans l'exécution des travaux et s'assurer de la qualité des ouvrages ;
- Spécifier à l'Entrepreneur le type et la fréquence des tests sur les matériaux de construction, les emprunts et les matériaux de remblai, s'assurer que les tests ont été réalisés selon les règles de l'Art, approuver les résultats de ces tests et suivre le contrôle de la qualité des ouvrages ;
- Contrôler et approuver la qualité des matériaux de construction en particulier les aciers, le sable, le ciment, les agrégats, l'eau de gâchage sur la base des spécifications techniques en vigueur ;
- Contrôler et approuver la qualité des emprunts et des matériaux de remblai sur la base des spécifications techniques en vigueur ;
- Assurer le contrôle des travaux et les levés topographiques ;
- Vérifier les demandes de modification, justifier l'importance après des calculs détaillés, évaluer les coûts de ces modifications et les soumettre pour approbation à la SONATUR ;
- Vérifier et approuver les dispositions prévues et prises par l'Entrepreneur pour assurer la signalisation du chantier, les déviations du trafic, assurer la fluidité et la sécurité du trafic et obtenir les autorisations nécessaires de la part des autorités ;
- Vérifier et approuver les dispositions prises par l'Entrepreneur pour limiter pendant le déroulement des travaux, les impacts négatifs sur les populations riveraines et sur l'environnement ;
- Assurer les réceptions partielles, la réception provisoire, la réception définitive des travaux et rédiger les rapports y afférents ;
- Organiser les réunions de chantier, tenir à jour un journal de chantier et assurer l'organisation des visites de chantier à la demande de la SONATUR.

Le consultant sera donc responsable vis-à-vis de la SONATUR de la totalité des tâches de contrôle à pied d'œuvre et de surveillance exécutées par ses agents.

La SONATUR pourra mettre à la disposition du projet un homologue au Chef de Mission.

2.1-2 Contrôle Administratif et Financier

Vérifier et approuver les métrés de travaux, les attachements mensuels, les certificats de paiement et les transmettre à la SONATUR.
Vérifier et intégrer les rapports mensuels et le rapport d'achèvement présentés par l'Entrepreneur.
Préparer les décomptes mensuels des travaux après vérification et approbation des métrés et attachements proposés par l'entrepreneur.
Veiller au respect du montant contractuel des travaux et du délai d'exécution.
Tenir à jour la situation financière des travaux (avances, cautions, et garanties diverses, pénalités, intérêts moratoires etc..).
Rédiger les ordres de service pour les travaux modificatifs à l'attention de l'Entrepreneur.
Recevoir les correspondances de l'entrepreneur, identifier les réclamations éventuelles, les évaluer, y répondre de manière appropriée avec l'accord de la SONATUR et apporter son appui à la résolution des conflits entre la SONATUR et l'Entrepreneur et tout autre acteur identifié sur le site des travaux.
Vérifier que l'entrepreneur dispose des contrats d'assurances nécessaires en conformité avec la réglementation nationale et que l'entrepreneur applique la réglementation nationale en matière d'hygiène et de sécurité sur le site des travaux.
Etablir chaque mois un rapport donnant la marche du chantier, les mouvements du matériel et du personnel, les difficultés rencontrées, la situation financière du chantier et du contrôle.

Les rapports mensuels doivent être fournis dans un délai ne dépassant pas 05 jours ouvrables après la date de la période considérée.

Le cas échéant, le Chef de Mission établira des rapports spéciaux sur les difficultés ou les aléas techniques du chantier pouvant entraîner des dépenses imprévues ou chaque fois qu'il est nécessaire pour remédier à une modification importante du marché.

Ces rapports comporteront des propositions chiffrées des solutions proposées par le consultant.

En fin de chantier le Chef de Mission établira un rapport final en français comportant :

- une analyse du coût final des travaux avec une appréciation des dépassements et de leurs causes, des appréciations sur d'éventuelles réclamations de la part des entreprises ;

- une situation et une appréciation des travaux exécutés et des techniques employées ;
- une critique sur les problèmes techniques rencontrés en cours d'exécution.

Le rapport final comportera des suggestions visant à améliorer la réalisation et le contrôle des travaux similaires à effectuer à l'avenir.

Le rapport final sera adressé un (01) mois au plus tard après la réception provisoire des travaux.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent avis de manifestation d'intérêt est ouvert à égalité de conditions aux personnes physiques ou morales remplissant les conditions de l'article 34 du décret n°2017-0049/PM/MINEFID du 1er Février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics et de Délégations de Service Public au Burkina Faso.

4.METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Un Consultant sera sélectionné selon les dispositions de l'article 70 (procédures de demande de proposition allégée) du décret n°2017-0049/PM/MINEFID du 1er Février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics et de Délégations de Service Public au Burkina.

5. CRITERES DE PRESELECTION

Les critères de présélection porteront essentiellement sur les compétences et les références techniques du cabinet/bureau.

A cet effet, les bureaux/cabinets d'études intéressées devront fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les présentes prestations. Il s'agit :

de la présentation du bureau en prenant soin de mettre en exergue ses domaines de compétences ainsi que son statut juridique;

des Références de prestations de même nature ou similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années ;

de l'adresse complète : localité, boite postale, téléphone, fax, mail, adresse de la personne compétente à agir au nom du bureau d'études.

Le consultant classé premier sera invité à faire une proposition technique et financière suivi d'une négociation du contrat.

6. DUREE DE LA PRESTATION

La durée effective de la prestation est de quatre (04) mois.

7. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation d'intérêt sera présenté sous forme d'un document relié en un (01) original et trois (03) copies et comprendra:

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général de la SONATUR ;
- une note de présentation du cabinet en faisant ressortir son adresse complète (adresses postale et téléphonique, statut juridique) et son domaine de compétence ;
- deux (02) références de prestations antérieures de même nature ou similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années

NB : joindre les pages de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution des missions similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années.

8.DEPOT DES DOSSIERS

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires dont un (01) original plus trois (03) copies marquées comme telle devront être déposées sous pli fermé au Secrétariat Particulier de la Direction Générale de la SONATUR sise 1525 Avenue Kwamé N'KRUMAH, 03 BP 7222 Ouagadougou 03, Tél. : 25 30 17 73/74, Fax : 25 31 87 19, Email : sonatur@fasonet.bf au plus tard le **mardi 06 mars 2018 à 09 heures 00 minute.**

L'ouverture des plis aura lieu dans la salle de réunion au premier étage du bâtiment de la Direction Générale.

Des informations complémentaires ainsi que les termes de références peuvent être obtenus auprès du Responsable des Achats de la SONATUR les jours ouvrables dans les locaux de la SONATUR, sis 1525 Avenue Kwamé N'KRUMAH, 03 BP 7222 Ouagadougou 03 Tél. : 25 30 17 73/74 Fax : 25 31 87 19.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une société ou groupement de sociétés n'implique aucune obligation de la part du Maître d'ouvrage de l'inclure dans la liste restreinte.

La SONATUR se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de manifestation d'intérêt.

Le Président de la Commission
d'Attribution des Marchés

Claude Obin TAPSOBA
Chevalier de l'Ordre National

SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR)

Contrôle et surveillance des travaux de prolongement du collecteur sur 800 ml à l'intersection des sections 967 et 968 à Ouaga 2000 Extension Sud

Avis à manifestation d'intérêt
n°2018-005/DG-SONATUR/RA en vue d'une demande de proposition allégée

Dans le cadre de ses opérations d'aménagement de terrains urbains, et de l'exécution de son Plan de Passation des Marchés 2018, le Directeur Général de la SONATUR, Président de la Commission d'Attribution des Marchés de ladite société, lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une liste restreinte pour le recrutement d'un bureau /cabinet pour une mission de Contrôle & de surveillance des travaux de prolongement du collecteur sur 800 ml à l'intersection des sections 967 et 968 à Ouaga 2000 Extension Sud.

1. FINANCEMENT
Le financement du projet est assuré par le budget de la SONATUR (Fonds propres – Gestion 2018).
2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS
Le rôle du consultant est d'assurer la totalité des tâches de contrôle et de surveillance d'exécution des travaux.

2.1 CONSISTANCE DES PRESTATIONS
2-1-1 Contrôle Technique
Les interventions du consultant porteront sur les points suivant :
Collecter avant le démarrage des travaux les plans et les dossiers du projet détenus par la SONATUR;
Vérifier et approuver les plans et les dossiers d'exécution des travaux élaborés et présentés par l'entrepreneur ;
Vérifier et approuver le programme et le planning d'intervention de l'Entrepreneur ;
Tenir à jour le planning d'avancement des travaux ;
Contrôler et approuver les équipements et les méthodes de travail de l'Entrepreneur dans l'exécution des travaux et s'assurer de la qualité des ouvrages ;
Spécifier à l'Entrepreneur le type et la fréquence des tests sur les matériaux de construction, les emprunts et les matériaux de remblai, s'assurer que les tests ont été réalisés selon les règles de l'Art, approuver les résultats de ces tests et suivre le contrôle de la qualité des ouvrages ;
Contrôler et approuver la qualité des matériaux de construction en particulier les aciers, le sable, le ciment, les agrégats, l'eau de gâchage sur la base des spécifications techniques en vigueur ;
Contrôler et approuver la qualité des emprunts et des matériaux de remblai sur la base des spécifications techniques en vigueur ;
Assurer le contrôle des travaux et les levés topographiques ;
Vérifier les demandes de modification, justifier l'importance après des calculs détaillés, évaluer les coûts de ces modifications et les soumettre pour approbation à la SONATUR ;
Vérifier et approuver les dispositions prévues et prises par l'Entrepreneur pour assurer la signalisation du chantier, les déviations du trafic, assurer la fluidité et la sécurité du trafic et obtenir les autorisations nécessaires de la part des autorités ;
Vérifier et approuver les dispositions prises par l'Entrepreneur pour limiter pendant le déroulement des travaux, les impacts négatifs sur les populations riveraines et sur l'environnement ;
Assurer les réceptions partielles, la réception provisoire, la réception définitive des travaux et rédiger les rapports y afférents ;
Organiser les réunions de chantier, tenir à jour un journal de chantier et assurer l'organisation des visites de chantier à la demande de la SONATUR.
Le consultant sera donc responsable vis-à-vis de la SONATUR de la totalité des tâches de contrôle à pied d'œuvre et de surveillance exécutées par ses agents.
La SONATUR pourra mettre à la disposition du projet un homologue au Chef de Mission.

2.1-2 Contrôle Administratif et Financier
Vérifier et approuver les métrés de travaux, les attachements mensuels, les certificats de paiement et les transmettre à la SONATUR.
Vérifier et intégrer les rapports mensuels et le rapport d'achèvement présentés par l'Entrepreneur.
Préparer les décomptes mensuels des travaux après vérification et approbation des métrés et attachements proposés par l'entrepreneur.
Veiller au respect du montant contractuel des travaux et du délai d'exécution.

Tenir à jour la situation financière des travaux (avances, cautions, et garanties diverses, pénalités, intérêts moratoires etc..).

Rédiger les ordres de service pour les travaux modificatifs à l'attention de l'Entrepreneur.

Recevoir les correspondances de l'entrepreneur, identifier les réclamations éventuelles, les évaluer, y répondre de manière appropriée avec l'accord de la SONATUR et apporter son appui à la résolution des conflits entre la SONATUR et l'Entrepreneur et tout autre acteur identifié sur le site des travaux.
Vérifier que l'entrepreneur dispose des contrats d'assurances nécessaires en conformité avec la réglementation nationale et que l'entrepreneur applique la réglementation nationale en matière d'hygiène et de sécurité sur le site des travaux.
Etablir chaque mois un rapport donnant la marche du chantier, les mouvements du matériel et du personnel, les difficultés rencontrées, la situation financière du chantier et du contrôle.

Les rapports mensuels doivent être fournis dans un délai ne dépassant pas 05 jours ouvrables après la date de la période considérée.

Le cas échéant, le Chef de Mission établira des rapports spéciaux sur les difficultés ou les aléas techniques du chantier pouvant entraîner des dépenses imprévues ou chaque fois qu'il est nécessaire pour remédier à une modification importante du marché.

Ces rapports comporteront des propositions chiffrées des solutions proposées par le consultant.

En fin de chantier le Chef de Mission établira un rapport final en français comportant :

-une analyse du coût final des travaux avec une appréciation des dépassements et de leurs causes, des appréciations sur d'éventuelles réclamations de la part des entreprises ;
-une situation et une appréciation des travaux exécutés et des techniques employées ;
-une critique sur les problèmes techniques rencontrés en cours d'exécution.

Le rapport final comportera des suggestions visant à améliorer la réalisation et le contrôle des travaux similaires à effectuer à l'avenir.

Le rapport final sera adressé un (01) mois au plus tard après la réception provisoire des travaux.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent avis de manifestation d'intérêt est ouvert à égalité de conditions aux personnes physiques ou morales remplissant les conditions de l'article 34 du décret n°2017-0049/PM/MINEFID du 1er Février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics et de Délégations de Service Public au Burkina Faso.

4.METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Un Consultant sera sélectionné selon les dispositions de l'article 70 (procédures de demande de proposition allégée) du décret n°2017-0049/PM/MINEFID du 1er Février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics et de Délégations de Service Public au Burkina.

5. CRITERES DE PRESELECTION

Les critères de présélection porteront essentiellement sur les compétences et les références techniques du cabinet/bureau.

A cet effet, les bureaux/cabinets d'études intéressées devront fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les présentes prestations.

Il s'agit :
de la présentation du bureau en prenant soin de mettre en exergue ses domaines de compétences ainsi que son statut juridique;
des Références de prestations de même nature ou similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années ;
de l'adresse complète : localité, boite postale, téléphone, fax, mail, adresse de la personne compétente à agir au nom du bureau d'études.

Le consultant classé premier sera invité à faire une proposition technique et financière suivi d'une négociation du contrat.

6. DUREE DE LA PRESTATION

La durée effective de la prestation est de quatre (04) mois.

7. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation d'intérêt sera présenté sous forme d'un document relié en un (01) original et trois (03) copies et comprendra:
- une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général de la SONATUR ;
- une note de présentation du cabinet en faisant ressortir son adresse complète (adresses postale et téléphonique, statut juridique) et son domaine de compétence ;
- deux (02) références de prestations antérieures de même nature ou similaires exécutées au cours de cinq (05) dernières années

NB : joindre les pages de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution des missions similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années.

8.DEPOT DES DOSSIERS

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires dont un (01) original plus trois (03) copies marquées comme telle devront être déposées sous pli fermé au Secrétariat Particulier de la Direction Générale de la SONATUR sise 1525 Avenue Kwamé N'KRUMAH, 03 BP 7222 Ouagadougou 03, Tél. : 25 30 17 73/74, Fax : 25 31 87 19, Email : sonatur@fasonet.bf au plus tard le **mardi 06 mars 2018 à 09 heures 00 minute.**

L'ouverture des plis aura lieu dans la salle de réunion au premier étage du bâtiment de la Direction Générale.

Des informations complémentaires ainsi que les termes de références peuvent être obtenus auprès du Responsable des Achats de la SONATUR les jours ouvrables dans les locaux de la SONATUR, sis 1525 Avenue Kwamé N'KRUMAH, 03 BP 7222 Ouagadougou 03 Tél. : 25 30 17 73/74 Fax : 25 31 87 19.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une société ou groupement de sociétés n'implique aucune obligation de la part du Maître d'ouvrage de l'inclure dans la liste restreinte.

La SONATUR se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de manifestation d'intérêt.

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Claude Obin TAPSOBA
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

Réalisation de 140 ha de périmètres irrigués en amont du barrage, la réalisation de 10 km de diguettes filtrantes et 10 km de couloirs à bétails et la réalisation de 500 ha de périmètres irrigués en aval rive droite dont 300 ha nouveaux aménagements et 200 ha en réhabilitation au profit du Projet de Développement Agricole dans la zone de Soum/province du Boulkiemé au Burkina Faso.

Avis de pré-qualification
n°2018_008M/MAAH/SG/DMP du 13 février 2018
PAYS : Burkina Faso
NOM DU PROJET : Projet de Développement Agricole dans la zone de Soum
SECTEUR : Agriculture
MODE DES FINANCEMENTS : Prêt et Istisna'a - N° DES FINANCEMENTS : 2UV 156 et 2UV 157

1- OBJET

Le présent avis de pré-qualification suit l'avis général de passation des marchés du projet paru dans JEUNE AFRIQUE No 2903 du 28 août au 3 septembre 2016, dans les quotidiens nationaux «l'Observateur Paalga n°9207», «Le Pays n°6190» et «Sidwaya n°8252» du lundi 26 septembre 2016 et sur le site de la BID. Le Gouvernement du Burkina Faso a reçu un financement auprès de la Banque Islamique de Développement (BID) pour couvrir le coût du Projet de Développement Agricole dans la zone de Soum, et entend affecter une partie du produit de ce financement aux paiements relatifs au marché de réalisation de 140 ha de périmètres irrigués en amont du barrage, la réalisation de 10 km de diguettes filtrantes et 10 km de couloirs à bétails et la réalisation de 500 ha de périmètres irrigués en aval rive droite dont 300 ha nouveaux aménagements et 200 ha en réhabilitation.

Le président de la Commission d'Attribution des Marchés du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (CAM/MAAH) entend pré-qualifier des entrepreneurs et/ou des sociétés pour la réalisation des travaux sus cités. Les invitations à soumissionner devraient être lancées en février 2018.

La pré-qualification se déroulera conformément aux procédures de pré-qualification spécifiées dans les Directives pour la passation des marchés financés par la Banque Islamique de Développement, novembre 2006; elle est ouverte à tous les candidats des pays qui répondent aux critères de provenance, tels que définis dans les directives.

Les candidats intéressés admissibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et consulter le document de pré-qualification auprès de :

- Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques, 03 BP 7010 Ouagadougou 03, Téléphone : (+226) 25-49-99-00 à 09, poste 40 19, Email : dmpmaah@yahoo.fr.
- Projet de Développement Agricole dans la zone de Soum, province du Boulkiemdé au Burkina Faso 03 BP 7025 Ouagadougou 03, Téléphone : (+226) 25 37 60 14 / 40 ou (+226) 70 27 88 16
  Email : pdhsoum@yahoo.fr ou fatcoul@hotmail.com

Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet du document de pré-qualification en français en faisant la demande écrite à l'adresse indiquée ci-après accompagnée du versement non remboursable de deux cent cinquante mille (250 000) FCFA. La méthode de paiement sera par chèque certifié ou en espèce. Le document sera déposé sous pli fermé à la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques, 03 BP 7010 Ouagadougou 03, Téléphone : +226 25-49-99-00 à 09, poste 40 19, Email : dmpmaah@yahoo.fr.

2- PARTICIPATION A LA PREQUALIFICATION

La participation à la concurrence de pré qualification est limitée aux entreprises des pays membres de la BID pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Les entreprises burkinabé ou des pays membres de la BID résidant au Burkina Faso devront avoir un agrément technique pour la catégorie TE du Ministère en charge des aménagements hydroagricoles suivant l'arrêté conjoint N°2008-0041/MAHRH/MEF du 08/08/2008.

Les entreprises peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives cependant, le nombre d'entreprises admis dans un groupement est de trois au maximum.

Les entreprises ou groupements d'entreprises désireux de participer aux appels d'offres ultérieurs devront faire parvenir leur candidature à la pré qualification technique ainsi que sur l'expérience à des travaux similaires.

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux seront réalisés en deux lots distincts comme suit :

-Lot 1 : Travaux d'aménagement des 140 ha en amont du barrage: Ce lot inclura également les travaux de réalisation de 10 km de diguettes filtrantes et 10 km de couloirs à bétail.

-Lot 2 : Travaux d'aménagement des 500 ha en aval rive droite dont 300 ha nouveaux aménagements et 200 ha en réhabilitation.

Des candidatures peuvent être soumises pour un ou les deux lots.

4- CRITÈRES DE PRÉSÉLECTION

Les critères de présélection porteront surtout sur la capacité financière, technique ainsi que sur l'expérience à des travaux similaires. Une liste restreinte sera établie à l'issue de l'avis de pré qualification et les prestataires retenus seront invités à faire des propositions technique et financière sur la base d'un dossier d'appel d'offres.

5- DEPÔT DES OFFRES

Les dossiers de candidature pour la pré qualification seront déposés sous plis fermés en un (01) original et quatre (4) copies marquées comme telles. Les dossiers seront adressés à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques, (DMP/MAAH), 03 B.P 7010 OUAGADOUGOU 03. Tél. : (+226) 25 49 99 00 à 09 avec la mention «CANDIDATURE POUR LA PRE QUALIFICATION DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 140 HECTARES EN AMONT DU BARRAGE (LOT 1) ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 500 HECTARES EN AVAL RIVE DROITE DU BARRAGE DE SOUM (LOT 2) AU PROFIT DU PROJET DE DEVELOPEMENT AGRICOLE DANS LA ZONE DE SOUM /PROVINCE DU BOULKIEMDE AU BURKINA FASO».

Les dossiers doivent parvenir au secrétariat de la DMP/MAAH au plus tard le **19 avril 2018 à 09 heures 00 GMT** (heure locale) soit l'heure d'ouverture des plis qui sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

6- RÉSERVES

L'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis de manifestation d'intérêt.

Le Directeur des Marchés Publics
Président de la CAM

Ismaël OUEDRAOGO

SODIPRESSE
SOCIETE DE DISTRIBUTION DE PRESSE
COMMERCE GENERAL

09 BP 11315 Ouagadougou 09 – Messagerie : sodipresse@yahoo.fr
Tél. / Fax: (226) 50 36 03 80 – Burkina Faso

Bulletin d'abonnement

Je soussigné : .....

Fonction : .....

Entreprise / Société : .....

Adresse / Téléphone :.....

Souscris pour ( ) abonnement de ( ) an à la revue des Marchés Publics

Types d'abonnement

- **Abonnement sans livraison :** .....**50 000 F CFA** ☐
- **Abonnement avec livraison :** .....**65 000 F CFA** ☐
- **Abonnement de soutien :**.....**75 000 F CFA** ☐
- **Abonnement d'honneur :**..... **100 000 F CFA** ☐

Mode de règlement : en **Espèce** ☐ ou par **Chèque** au nom de SODIPRESSE ☐

Début d'abonnement :....., ***Fin d'abonnement :***.....

Fait à ....., *le*...../ ...../20.....

Le Souscripteur

M'abonner à la revue des Marchés Publics,
c'est avoir une longueur d'avance sur mes concurrents.

"La Revue des Marchés Publics"
L'information au quotidien sur les Marchés Publics du Burkina

MARCHÉS PUBLICS
Quotidien d'information de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers du Burkina
Marchés Publics
* Marchés de Fournitures et Services courants
* Marchés de Prestations Intellectuelles
* Marchés de Travaux
UEMOA
Sénégal
Niger
Burkina Faso
Guinée Bissau
Bénin
Côte d'Ivoire
Togo